

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 12
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

A NOS CORRESPONDANTS

Nous prions instamment tous nos correspondants et tous nos amis politiques du Rhône et des autres départements de bien vouloir nous télégraphier les résultats des élections dans leur canton, aussitôt après la fermeture du scrutin d'aujourd'hui.

ÉLECTIONS

Du 31 Juillet 1892

NOS CANDIDATS

LYON

Premier Arrondissement (3e canton)
CONSEIL GÉNÉRAL
Joanny MERA, conseiller municipal, adjoint au premier arrondissement.

Deuxième Arrondissement (2e canton)
CONSEIL GÉNÉRAL
Docteur REBATEL, conseiller sortant.

Troisième Arrondissement (3e canton)
CONSEIL GÉNÉRAL
Docteur MASSON, conseiller municipal.

Quatrième Arrondissement (4e canton)
CONSEIL GÉNÉRAL
BAVOUX, mécanicien.

Cinquième Arrondissement (5e canton)
CONSEIL GÉNÉRAL
GRINAND, conseiller sortant.

Sixième Arrondissement (6e canton)
CONSEIL GÉNÉRAL
CAUSSE, conseiller sortant.

Septième Arrondissement (7e canton)
CONSEIL GÉNÉRAL
PONCET, conseiller sortant.

RHONE

ARRONDISSEMENT DE LYON

Canton de Villeurbanne
CONSEIL GÉNÉRAL
RAOLET, ingénieur.

Canton de Givors
CONSEIL GÉNÉRAL
BONNAND, conseiller sortant.

Canton de l'Arbresle
CONSEIL GÉNÉRAL
PONTEILLE, conseiller sortant.

Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset
CONSEIL GÉNÉRAL
DRU, conseiller sortant.

Canton de Vaugneray
CONSEIL GÉNÉRAL
PÉRIER, maire de Vaugneray.

Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset
CONSEIL GÉNÉRAL
GRAS, ex-conseiller d'arrondissement.

Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset
CONSEIL GÉNÉRAL
BOIRON, conseiller sortant.

Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset
CONSEIL GÉNÉRAL
D'BOIS.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

Canton d'Anse
CONSEIL GÉNÉRAL
CARRIEZ, conseiller sortant.

Canton de Beaujeu
CONSEIL GÉNÉRAL
SORNAY, conseiller sortant.

Canton de Thizy
CONSEIL GÉNÉRAL
DÉSIGAUD, maire de Cours.

Canton de Thizy
CONSEIL GÉNÉRAL
CHAIZE, adjoint au maire de Thizy.

Canton de Thizy
CONSEIL GÉNÉRAL
LASSALLE, conseiller sortant.

Canton de Thizy
CONSEIL GÉNÉRAL
PÉRIGÉAT, conseiller sortant.

Canton de Thizy
CONSEIL GÉNÉRAL
DÉSIGAUD, maire de Cours.

Canton de Thizy
CONSEIL GÉNÉRAL
CHAIZE, adjoint au maire de Thizy.

L'Élection d'aujourd'hui

Il est presque fastidieux de revenir encore ce matin sur les élections d'aujourd'hui. L'opinion de chacun doit être à présent faite et bien faite.

Au premier arrondissement (3e canton) M. Méra est porté par tous les républicains radicaux qui veulent être représentés par un républicain au radicalisme auquel ils puissent se fier.

Il a comme concurrent M. Vignet, qui n'est soutenu que par le Lyon Républicain et qui ne ralliera que les centragueurs du canton.

Quant à M. Serve-Briquet, celui dont le Comité central lui-même dit : Si c'est un mauvais choix nous le verrons bien, on peut affirmer que, dès à présent, c'est tout vu. Le Progrès lui-même, malgré les liens que M. Serve-Briquet a essayé de nouer avec ce journal, n'a pas osé courir à l'échec certain en compagnie de ce candidat; et prudemment, il a offert aux choix des électeurs M. Méra en même temps que M. Serve-Briquet, de sorte que ce dernier reste aujourd'hui seul... avec la machine à coudre de monsieur son grand-oncle.

Pendant ce temps, M. Crélinon s'apprête à combattre le bon combat de la réaction. En dépit des efforts de nos « libéraux », il verra au second tour que les aventures semblables à celle de M. Chavent ne réussissent pas deux fois de suite au nez et à la barbe de la démocratie lyonnaise.

Au deuxième arrondissement, nous avons assisté et nous assistons encore à une petite comédie dont la lettre, plus loin reproduite, de l'ex-candidat Guillaume, donne la clef à ceux qui n'auraient pas encore reconnu dans les candidatures soi-disant socialistes du 2e canton la main de ces bons messieurs de la réaction.

Au troisième, M. Coquet est bien malade. Il n'a, lui aussi, que le Lyon Républicain pour lui administrer le viatique avant son périlleux voyage électoral. A force d'avoir circulé entre les comités et les journaux, il est resté finalement... entre deux chaises. Il n'est ni opportuniste, ni radical, ni socialiste, il est tout ce qu'on voudra... pourvu qu'on prenne son ours.

Par malheur, c'est justement cette complaisance caméléonesque qui n'est pas du goût des électeurs de la Guilloière.

Ceux-ci, d'ailleurs, veulent un candidat résidant dans leur canton. Ensuite, ils prétendent être représentés par un homme qui n'ait pas autant de nuances que de chemises. M. le docteur Masson est donc, dès à présent, assuré d'une belle majorité — en dépit des malins qui essayent de diviser le parti socialiste sur le nom de Caline, — mais qui ne parviendront pas, même par cet adroit moyen, à paralyser ses forces.

Au quatrième, MM. Grinand et Guichard passeront haut la main. Au cinquième, les intrigues du comité Ravnin ne réussiront pas à entamer M. Causse et M. Poncet. Seulement les électeurs éclairés, cette fois, sur les tendances et surtout sur les pratiques de nos jésuites de la République, leur feront désormais, espérons-le, l'accueil qu'ils méritent.

A Villeurbanne, où les électeurs radicaux et socialistes hésitent entre l'honorable M. Garapon et son concurrent M. Raclot, nous avons vu, au dernier moment, surgir la candidature de M. Faure que, lors de l'élection Thévénat nous avons vu s'acquitter à souhait des fonctions de garçon de café — et qui veut maintenant, paraît-il, essayer personnellement ce que vaut la popularité du journal de la place de la Charité. Les électeurs le lui indiqueront surabondamment ce soir.

A Givors, à l'Arbresle, rien de nouveau : MM. Bonnard et Pontelle n'ont pas plus de concurrent aujourd'hui qu'ils n'en avaient hier.

A Vaugneray, M. Périer et M. Gras ont non seulement fait une excellente campagne électorale, mais de plus ils ont été aidés dans leur besogne par M. Ferrouillat lui-même.

Ce candidat, la seule fois où il a abordé une discussion publique, a fait preuve de tant de violence, de fiel et de venin que les électeurs traités par lui de lâches et menacés de violences brutales, ont pu se faire une idée complète — et peu flatteuse — du colon algérien qui leur demandait de renouveler un mandat bien singulièrement rempli.

Dirons-nous un mot de Saint-Laurent-de-Chamousset? M. Faurax n'a pas même trouvé — en dehors de l'Express — une ligne dans aucun journal de Lyon. On rendra cet adjoint du proconsul Durcos à la fabrication de ses voitures de luxe — et la République sera représentée par un républicain, M. Bois, dans notre conseil d'arrondissement.

Donc, aux urnes! PAUL BERTNAY.

pas du goût des électeurs de la Guilloière.

Ceux-ci, d'ailleurs, veulent un candidat résidant dans leur canton. Ensuite, ils prétendent être représentés par un homme qui n'ait pas autant de nuances que de chemises. M. le docteur Masson est donc, dès à présent, assuré d'une belle majorité — en dépit des malins qui essayent de diviser le parti socialiste sur le nom de Caline, — mais qui ne parviendront pas, même par cet adroit moyen, à paralyser ses forces.

Au quatrième, MM. Grinand et Guichard passeront haut la main. Au cinquième, les intrigues du comité Ravnin ne réussiront pas à entamer M. Causse et M. Poncet. Seulement les électeurs éclairés, cette fois, sur les tendances et surtout sur les pratiques de nos jésuites de la République, leur feront désormais, espérons-le, l'accueil qu'ils méritent.

A Villeurbanne, où les électeurs radicaux et socialistes hésitent entre l'honorable M. Garapon et son concurrent M. Raclot, nous avons vu, au dernier moment, surgir la candidature de M. Faure que, lors de l'élection Thévénat nous avons vu s'acquitter à souhait des fonctions de garçon de café — et qui veut maintenant, paraît-il, essayer personnellement ce que vaut la popularité du journal de la place de la Charité. Les électeurs le lui indiqueront surabondamment ce soir.

A Givors, à l'Arbresle, rien de nouveau : MM. Bonnard et Pontelle n'ont pas plus de concurrent aujourd'hui qu'ils n'en avaient hier.

A Vaugneray, M. Périer et M. Gras ont non seulement fait une excellente campagne électorale, mais de plus ils ont été aidés dans leur besogne par M. Ferrouillat lui-même.

Ce candidat, la seule fois où il a abordé une discussion publique, a fait preuve de tant de violence, de fiel et de venin que les électeurs traités par lui de lâches et menacés de violences brutales, ont pu se faire une idée complète — et peu flatteuse — du colon algérien qui leur demandait de renouveler un mandat bien singulièrement rempli.

Dirons-nous un mot de Saint-Laurent-de-Chamousset? M. Faurax n'a pas même trouvé — en dehors de l'Express — une ligne dans aucun journal de Lyon. On rendra cet adjoint du proconsul Durcos à la fabrication de ses voitures de luxe — et la République sera représentée par un républicain, M. Bois, dans notre conseil d'arrondissement.

Donc, aux urnes! PAUL BERTNAY.

Au dernier moment, on vient de nous apporter le procès-verbal d'une deuxième réunion publique, tenue par M. Ferrouillat. Elle n'aura pas été plus profitable que la première au candidat si sympathique à l'Express et si lié avec les réactionnaires de l'ancien conseil général.

M. Ferrouillat, sommé par les électeurs de dire si, oui ou non, il avait menacé l'honorable M. Bault de lui faire perdre sa situation et de le dénoncer au ministre dont il dépend, a répondu, avec autant d'animosité que l'avant-veille : Oui, je l'ai dit et le redis, et je le ferai certainement!

Sur quel un électeur, froidement, lui a répondu : Vous n'avez pas le droit de le faire (art. 33) du décret de février 1892.

Ceux qui, par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune l'au-

ront déterminé à s'abstenir de voter, ou auront influencé son vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 fr. à 1000 fr.; la peine sera double si le coupable est fonctionnaire public.

Et il est ainsi conclu : — Vous n'êtes plus justiciable du scrutin, mais de la police correctionnelle où nous vous donnons rendez-vous. — Je m'en moque! a répondu M. Ferrouillat.

C'est ce que nous verrons sous peu, a répliqué M. Bault. Et les électeurs, froissés et mécontents de ces procédés électoraux qui rappellent les temps les plus mauvais des candidatures officielles, ont acclamé avec enthousiasme la candidature de MM. Périer et Gras.

Il est temps que la période électorale soit achevée. M. Ferrouillat finira par s'aliéner tellement le corps électoral qu'il ne trouverait plus personne pour mettre son nom dans l'urne. H. D.

M. SERVE-BRIQUET

M. Serve-Briquet, candidat dans le troisième canton à appartenir quelque peu à la presse, il est bien connu dans tous les journaux, et par contre apprécié à sa juste valeur.

Parlant de lui, le Lyon Républicain, dont M. Jules Briquet dit Serve, a été réducteur, dit :

Il a été fait de l'un d'eux, le candidat du comité central, un éloge si grotesquement exagéré que nous n'avons pu résister à l'envie de le reproduire pour en étaler le ridicule. Heureusement pour lui, M. Pétrus Vignet n'a pas besoin qu'on recoure à ses ancêtres pour lui trouver des titres à la confiance de ses concitoyens.

Et M. Jules Briquet dit Serve, a appartenu au Lyon Républicain, que serait-ce sans cela!

Le Petit Lyonnais, qui n'a pas la même réserve à observer, dit :

Il y a enfin la candidature de M. Serve-Briquet, administrateur, grâce à la volonté de M. le préfet, de Passé de Bron! M. Briquet a, pendant quelque temps, appartenu à la presse, sans y acquiescer la réputation d'un About ni d'un Prévost-Paradol. Il fait ressortir dans ses affiches qu'il est l'arrière-petit-neveu de l'inventeur de la machine à coudre! Nous l'en félicitons, mais nous doutons que ce soit assez pour lui attirer les suffrages, à lui qui, personnellement, n'a jamais rien inventé, des électeurs du troisième canton. A moins que, toutefois, l'amitié de M. Delaroche ne tienne lieu de tout autre bagage!

Et le Progrès, dont M. Serve-Briquet a été également réducteur, n'ose même pas soutenir ouvertement ce candidat, car il patronne, en même temps, M. Joanny Méra, dont il reconnaît la supériorité.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

LE RETOUR DE M. DE LANESSAN

Paris, 30 juillet.

Un télégramme de Yokohama annonce que les médecins autorisent le retour de M. de Lanessan au Tonkin dans quinze jours.

LE CONGRÈS DE NAVIGATION

Le cinquantième congrès de navigation intérieure a décidé ce matin dans sa séance de clôture, que le prochain congrès aurait lieu en Hollande, probablement à La Haye.

LES RUSSES A CHERBOURG

On a reçu, hier, du ministère de la marine avis que la flottille des croiseurs de la marine impériale russe arriverait la semaine prochaine à Cherbourg. Ces croiseurs, qui sont : l'Amiral Korniloff, le Rynda et le

Rasboidich vont quitter Cronstadt pour se rendre en Extrême-Orient, mais en faisant escale sur les côtes de France.

LE RABBIN DE BONE

Les premiers résultats de l'enquête prescrite au sujet des paroles prononcées à Bone par le rabbin Stora font prévoir que ce dernier sera l'objet d'une mesure disciplinaire dont le moins grave serait un déplacement.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Les nominations suivantes paraîtront à l'Officiel de demain : Sont nommés : président du tribunal d'Arles, M. Couturier de Rozas, procureur de la République à Grenoble, M. Arnaud, procureur à Périgueux.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE

Une vingtaine de préfets avaient déjà transmis, hier, au ministre de l'intérieur, les renseignements demandés sur l'état des récoltes et sur la date à laquelle il serait possible d'ouvrir la chasse dans les diverses régions. Il paraît certain que l'ouverture de la chasse sera fixée au dimanche 14 août dans les régions du Midi et seulement vers le 5 septembre dans les autres départements.

ATTAQUE D'UN POSTE FRANÇAIS AU CONGO

Un télégramme officiel de Libreville annonce que des soldats de l'Etat du Congo ont tiré sur le poste français de la rivière de Kotto, affluent du M'Bomou et ont tué un homme.

Les indigènes, armés de fusils perfectionnés, auraient, dans la même région, tué un Français et plusieurs Sénégalais. Le sous-secrétaire des colonies a pris des mesures pour faire respecter notre pavillon. De son côté, M. Ribot a adressé immédiatement aux représentants des Etats du Congo une demande en réparations; il demande également le retrait des postes de frontières.

LES POURSUITES CONTRE M. DE BISMARCK

On mande de Berlin au Figaro : D'après ce qui se dit dans le monde de la cour, des poursuites contre M. de Bismarck deviendront de plus en plus probables. L'empereur aurait exprimé le plus vif mécontentement. On croit, en regard aux services autrefois rendus, que l'on se contentera de prier le prince de Bismarck de ne pas quitter Friedrichsruhe sans autorisation préalable de l'empereur.

L'ESCADRE AUTRICHIENNE A GÈNES

Rome, 30 juillet.

La Capitale dit que de graves difficultés auraient surgi au sujet de l'envoi de l'escadre autrichienne à Gènes. On craindrait, en Autriche, que si l'escadre autrichienne venait plus tard à Trieste, des manifestations irrédentistes ne se produisissent.

Nouvelles Militaires

Paris, 30 juillet.

Nous n'aurons pas de promotions de généraux en août. Le général de Boisdeffre ne sera remplacé dans son ancien grade qu'au mois d'octobre. A l'issue des manœuvres, le ministre de la guerre préparera un décret pour remplacer les généraux de division par commandant le 4e corps; l'Espéy de la Salle, inspecteur de la cavalerie à Compiègne; les généraux de brigade Bernard, commandant la 3e brigade d'infanterie à Bourges; Darloux, commandant la 2e brigade de cavalerie à Tours; Bourdon, commandant la 27e brigade d'infanterie à Lons-le-Saulnier.

Les missions militaires étrangères et les attachés militaires des ambassades régulièrement accrédités à Paris sont autorisés à suivre les grandes manœuvres les 9e et 12e corps dans la Vienne. Le départ aura lieu de Paris le 5 septembre. La ville de Montmorillon est désignée comme lieu de concentration et de résidence habituelle.

Contrairement à l'assertion de quelques journaux, il n'a été prise aucune mesure par l'administration de la marine relativement à la suppression de la gendarmerie maritime. Le projet de budget pour 1893 prévoit seulement la suppression d'un officier de gendarmerie et de 10 gendarmes.

On poursuit activement au ministère de la marine les études sur le nouveau type de canon à tir rapide.

M. Bureau désire apporter à l'appui de la discussion du budget de son département autre chose que des tracés sur le papier.

En instituant l'engagement de trois ans dans une loi obligatoire au service de même durée, l'Etat faisait donc un mauvais marché. On le voit bien lorsque, pendant les périodes d'ouverture d'engagements, les jeunes gens arrivent par bandes compactes dans les bureaux de recrutement pour contracter des engagements de trois ans. Les chefs de corps se plaignent de ce nombre toujours croissant de soldats trop jeunes qui peuplaient les hôpitaux, augmentaient

L'article 64 a donc été improductif et l'on ne saurait s'en étonner. Néanmoins on n'est pas songé à le supprimer s'il n'était survenu un état de choses — non prévu par le législateur — qui a donné, et au-delà, les résultats qu'on espérait de cet article : c'est l'engagement volontaire...

De par l'article 59 de la loi sur le recrutement, les engagements volontaires sont contractés pour 3, 4 ou 5 ans. Ceux de 4 et 5 ans ne sont pas limités, mais ceux de 3 ans le sont, par circulaires ministérielles. Et cela se comprend, car en s'engageant pour trois ans, le citoyen ne donne que ce qu'on lui réclamera plus tard. Il y gagne les avantages suivants : libération avant celle des soldats de son âge, le choix de son régiment, de sa garnison, le titre d'engagé volontaire qui n'a pas perdu tout son prestige. Par contre, l'Etat n'y gagne rien; au contraire, il y perd, puisqu'il prend à 18, 19 ans un homme qui serait mieux, physiquement à 21 ans; entre un soldat de 18 à 21 ans et le même de 21 à 24, il est certain que tout l'avantage est pour la deuxième période.

En instituant l'engagement de trois ans dans une loi obligatoire au service de même durée, l'Etat faisait donc un mauvais marché. On le voit bien lorsque, pendant les périodes d'ouverture d'engagements, les jeunes gens arrivent par bandes compactes dans les bureaux de recrutement pour contracter des engagements de trois ans. Les chefs de corps se plaignent de ce nombre toujours croissant de soldats trop jeunes qui peuplaient les hôpitaux, augmentaient

Lorsqu'elle revint à elle la nuit était venue, elle se trouvait couchée sur son lit et Gertrude lui prodiguait ses soins.

Après de Gertrude, Jeanne aperçut un visage inconnu; c'était une femme, jeune encore, mais dont les traits fatigués décelaient une longue lutte avec la misère et les plaisirs faciles; dans lesquels l'ouvrière parisienne essaye d'oublier le labeur et les angoisses du lendemain.

C'était cette jeune femme qui demeurait à l'étage supérieur et chez laquelle Colar était entré la veille.

L'ouvrière avait entendu le cri poussé par Jeanne, puis la chute du corps sur le parquet, puis les lamentations de Gertrude; et, poussée par Colar, elle était descendue et avait offert ses services, que la servante avait acceptés.

La jeune fille, en revenant à elle, jeta autour d'elle un regard plein d'étonnement; puis elle se souvint de cette lettre fatale qu'elle croyait dire d'Armand, et où celui qui lui écrivait disait : « Je me bats demain matin. »

Et Jeanne, maîtresse d'elle-même et retrouvant ses forces, voulut se lever pour courir rue Culture-Sainte-Catherine et empêcher l'homme qu'elle aimait de venger son honneur outragé.

Cette ombre, c'était celle de son père, de feu le colonel de Balder, le loyal soldat mort devant l'ennemi, le gentilhomme qui avait eu pour lieutenant le drapeau lacé de son régiment.

(La suite de demain.)

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON

31 juillet

50

BOGAMBOLLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

— Qui sait! peut-être que mademoiselle Jeanne s'éveillera riche, heureuse, aimée, un matin!

— Oh! murmura Gertrude dont la voix tremblait d'émotion, Dieu serait juste et bon s'il faisait cela...

— Et il fera peut-être, répondit Bastien. Et il ajouta d'un air mystérieux : — Vous avez vu le jeune homme qui est venu hier soir?

— Oui, dit Gertrude, un beau garçon, distingué autant qu'un prince. — C'est le comte Armand de Kergaz. — Ah! dit la servante avec joie. — Il a dix cent mille livres de rente, poursuit l'ancien hussard. Gertrude soupira.

— Oui, murmura Bastien, il l'aime... il l'aime éperdument. — Mais Gertrude était devenue toute rouge, et une sorte de tresser se manifestait sur son visage.

— Monsieur, dit elle, monsieur le capitaine... Si vous me trompiez, cependant? — Moi, vous tromper, Gertrude? — Je m'entends, dit-elle... Si le comte aime mademoiselle... comme on aime, quand on est riche, une jeune fille... qui est pauvre...

— Gertrude! s'écria Bastien qui comprit la subite défiance de la servante. — Ah! c'est que, voyez-vous, s'écria-t-elle, je suis sa mère à présent, moi, je dois veiller sur elle comme sur un trésor... Je mourrais plutôt... il faudrait me mettre en pièces avant qu'un homme arrivât jusqu'à elle... si cet homme n'était pas son mari...

— Rassurez-vous, Gertrude, Monsieur le comte de Kergaz est un gentilhomme, il ne s'abaîssera pas sur les jeunes filles... Il aime votre jeune maîtresse... et il veut l'épouser.

— Ah! dit Gertrude avec joie, à la bonne heure! Nous pouvons parler maintenant.

— Eh bien! reprit Bastien, il faut nous en aller, nous, Gertrude. J'aime M. de Kergaz autant que vous aimez mademoiselle Jeanne, je le regarde comme mon enfant et je veux qu'il soit heureux.

— Que dois-je faire? monsieur. — Il faut attendre, être compréhensif à mademoiselle Jeanne qu'elle ne vous aura pas toujours; qu'un jour viendra où il lui faudra un protecteur, un mari, et vous parlerez de M. de Kergaz.

— Soyez tranquille, monsieur, répondit Gertrude avec une joie d'enfant.

Et Gertrude, en effet, s'acquitta de sa mission avec cette diplomatie du cœur qui rend intelligentes et fortes les natures les plus ineptes. Et Jeanne que son secret étonnait, se laissa aller à des confidences qu'elle avoua qu'elle aimait Armand, et la dame Gertrude se mit à foudroyer en larmes,

tant elle se sentait heureuse à la pensée que sa jeune maîtresse allait quitter bientôt cet affreux taudis où elle était pour aller habiter un bel hôtel, avoir des chevaux, des gens, un train de maison.

L'imagination de la pauvre servante lui dépeignait déjà l'avenir sous les plus riantes couleurs.

XXVII

Cependant Jeanne ne vit pas Armand de la journée.

Armand se devait à sa mission : il lui fallait retrouver les héritiers du baron Kormor de Kermarouët, et il employa sa journée à rechercher les noms des employés des différents ministères qui avaient pu se marier à l'époque indiquée par la note qu'on lui avait transmise. Mais, le soir, il revint et se présenta chez Jeanne vers neuf heures.

L'amiabilité va grand train entre deux cœurs qui s'aiment de soi-même. Armand risqua un aveu et Jeanne rougit bien fort...

Et le temps passe si vite que nul n'aurait pu le remarquer. Quand il fut parti, Jeanne se jeta dans les bras de Gertrude et murmura : — Mon Dieu! mon Dieu! que je suis heureuse!

La nuit s'écoula pour elle en rêves de bonheur ardent; elle entrevit toute une loquace existence passée auprès de celui qui, déjà, était le bien-aimé de son âme; sa main dans la sienne, ses yeux attachés sur les siens, leurs deux cœurs n'ayant plus qu'une seule et même pulsation.

Elle s'éveilla souriant à son bonheur futur, et elle écouta les heures durant la journée, qui lui parut horriblement loquace.

les témoins de sir Williams, et il venait chercher Bastien pour l'emmener rue Culture-Sainte-Catherine, où celui-ci devait coucher ce soir-là, afin d'être prêt à partir le lendemain.

Armand aimait Bastien avec la tendresse d'un fils, et la pensée qu'il allait jouer sa vie le lendemain avait répandu sur son visage une teinte de mélancolie profonde. Sa voix était triste, et Jeanne eut le pressentiment d'un malheur...

Cependant, le comte avait parlé si bas à Bastien, que la jeune fille ne put rien saisir de leur conversation pendant un moment.

Armand n'éleva la voix que lorsqu'il eut raconté à Bastien son entrevue avec les témoins de sir Williams.

Mais voici ce que Jeanne entendit : — Mon bon Bastien, disait Armand, tu vois bien comme moi qu'elle m'aime et je sais, moi, que je l'aime ardemment. Pourquoi hésiterais-je?

Et comme Jeanne frémissait et sentait ses genoux se dérober sous elle, Armand poursuivit : — Nous n'irons pas ce soir, puisque cette mauvaise affaire de demain nous forcera à nous coucher de bonne heure...

Jeanne eut un frisson par tout le corps. De quelle mauvaise affaire parlait-il donc? — Mais demain, poursuivit Armand, au retour, tu te présenteras chez elle et tu lui feras officiellement la demande de sa main.

Jeanne éperdue, se laissa tomber sur un siège et elle crut que son cœur s'en allait avec Armand, qu'elle entendit sortir et descendre l'escalier en compagnie de Bastien. Pendant une heure, la jeune fille demeura repliée sur elle-même et absorbée en son rêve.

le nombre des trauards sur les routes et amenaient petit à petit le cadre des caporaux et brigadiers à être plus jeune d'âge que les soldats. Limité d'abord — par an — à 10 pour l'infanterie, l'artillerie et le génie et à 20 pour la cavalerie, le nombre des engagements annuels de trois ans a été successivement abaissé et, actuellement, il est de 5 pour chaque régiment de cavalerie et de 10 pour les autres armées.

Malgré ces mesures restrictives, les demandes d'engagement de trois ans affluèrent lorsque l'époque de leur admission est proche, parce que chaque postulant espère être parmi les rares élus. On fait agir toutes les influences, et les sénateurs, députés, rédigeant des « prières de vouloir bien prendre en considération » pour ces autorisations de demandes d'engagement avec autant de soin que s'il s'agissait d'une place lucrative. Les chefs de corps se laissent généralement pousser à ces lettres de recommandation et réservent leurs places pour des militaires, des ouvriers d'art, des tailleurs, des bottiers, enfin pour des emplois dont leurs régiments ont besoin.

Les évènements — et ils sont nombreux, cela se conçoit — renouent à leur projet ou se rabattent sur les engagements de 4 et 5 ans qui ne sont pas limités. Ceux de 4 ans ont été tellement nombreux que le ministre a décidé que, pour 1892, la cavalerie n'accepterait que des engagements de 4 et 5 ans. Les résultats de ces diverses prescriptions ont dépassé toutes les prévisions, et c'est en se basant sur la situation acquise que le ministre de la guerre a demandé et obtenu l'abrogation de l'article 61 sus-énoncé.

Cette situation, éminemment favorable à la constitution des cadres de toutes armes et surtout à la formation du noyau de cavaliers de 4 ans, aura-t-elle une longue durée? Tout le fait espérer, car pour avoir le choix de son arme, de son régiment et de la perspective d'en avoir plutôt fini avec le service actif, beaucoup de jeunes gens n'hésitent pas à faire une année de plus que ce à quoi les oblige la loi, et ils auront raison. Ils auront si bien raison de profiter de ces avantages qu'il est fort possible que, dans un temps plus ou moins éloigné, le nombre des engagés de 4 ans soit limité comme ceux de 3 ans, dans une proportion plus grande, naturellement, mais dans une mesure restrictive suffisante pour faire de cet engagement un faveur dont tous les postulants ne pourront bénéficier.

Comme l'intérêt personnel domine dans ces tendances à l'engagement volontaire — sentiment qu'il serait malaisé de reprocher — nous avons jugé utile le développement donné à cette question militaire qui intéresse tout le public.

Le Congrès des Sociétés de Prévoyance

Paris, 30 juillet. Le quatrième Congrès national des sociétés de prévoyance et de secours mutuels aura lieu à Bordeaux du 19 au 23 septembre prochain, et s'annonce dès à présent sous les plus heureux auspices qui le rendront particulièrement remarquable. Le but de ce Congrès est de constituer, dans tous les services, les améliorations diverses que peut recevoir l'organisation de ces sociétés et comprend notamment : 1° Le service médical dans ses divers aspects ; 2° Le service pharmaceutique sous toutes ses formes ; 3° La caisse des retraites et les nombreux projets proposés pour en améliorer la situation ; 4° La mise en subsistance des sociétaires temporairement appelés en dehors du rayon de leurs associations respectives ; 5° L'assistance judiciaire et ses conditions pratiques d'application aux sociétés de secours mutuels. L'appui moral et matériel des pouvoirs publics n'a pas fait défaut au Congrès futur, qui a déjà reçu, sous forme de subvention, 4,000 fr. du conseil général de la Gironde et 4,500 fr. du conseil municipal de Bordeaux. La Ligue nationale de prévoyance et de la mutualité, à Paris, a ajouté, de son côté, une allocation de 1,000 fr., et le grand conseil de la mutualité, à Marseille, une autre de 50 fr. Quant à l'appui moral, le Congrès est assuré du patronage du préfet de la Gironde, du maire de Bordeaux et d'un grand nombre de notabilités du Parlement ou de la science économique.

LA CONVENTION DE LA HAYE

Paris, 30 juillet. Une affaire intéressante au point de vue des rapports internationaux va être discutée à la Chambre à la rentrée. Il s'agit de la convention internationale de la Haye relative au trafic des spiritueux dans la mer du Nord. Cette convention a été signée le 16 novembre 1887 à la Haye par les représentants de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Angleterre et des Pays-Bas. Elle a pour but de mettre un terme à des abus fort anciens engendrés par le trafic des spiritueux dans la mer du Nord et de l'océan arctique. Les Allemands ont depuis longtemps organisé des cabarets flottants dans des bateaux aménagés ad hoc, et à bord de ces cabarets il s'est passé souvent des actes de violence et même de sauvagerie entre les marins des navires de pêche grises par l'abus des spiritueux. C'est surtout entre Anglais et Allemands que ces rixes se produisent habituellement. Ces graves incidents déterminèrent le gouvernement des Pays-Bas à faire appel aux puissances ayant des intérêts dans la mer du Nord en vue d'édicter des règles internationales propres à empêcher le retour de ces scènes de violence. C'est la convention issue de ces négociations que le Parlement français va être appelé à examiner à la rentrée. Selon toutes probabilités, cette convention ne sera pas ratifiée. La commission de la Chambre conclut, en effet, et par des raisons très sérieuses, au refus d'approbation. Elle déclare que cette convention, contrairement aux principes généraux de notre droit public, ne reconnaît nullement l'indépendance des pavillons et place en pleine mer des navires français sous la surveillance d'officiers étrangers. Soumettant aux nationaux à des règlements sévères, elle expose notre commerce maritime à de sérieux embarras. On craint une nouvelle source de conflits internationaux, elle peut faire surgir des complications graves. Enfin, ajoute la commission parlementaire, comme prix des sacrifices qu'elle impose, elle donne seulement l'espérance de posséder une œuvre moralisatrice pour contribuer à l'intérêt presque exclusif des marins anglais et allemands — car les marins français ne se sont presque jamais rendus coupables des actes de violence qu'on

veut empêcher. — Il est d'ailleurs à remarquer que plusieurs nations maritimes se sont abstenues de se faire représenter à la conférence de la Haye. Ce qui, par suite, rendra illusoire la répression des abus, puisqu'elle ne sera pas générale. Il est donc à prévoir que la Chambre suivra sa commission et que le Sénat fera de même. La convention sera donc repoussée.

LES CONCOURS GÉNÉRAUX

Paris, 30 juillet. La comparaison des copies des lauréats des concours généraux des lycées de Paris et des départements montre que, comme l'année dernière, Paris l'emporte sur les départements. Cependant, en rhétorique, Paris a été battu en dissertation française, prix d'honneur, par Laval; et en version grecque par Rennes et Lyon. Dans la classe de l'enseignement spécial, 6e année, Paris a été battu par Niort. Enfin, dans la classe de troisième, en mathématiques, Saint-Brieuc et Tulle l'emportent sur Paris. Sur 90 nominations qu'avaient à se partager les lycées de Paris et des départements, Paris a obtenu 57 nominations et les départements 42. L'an dernier, sur 70 nominations, Paris en avait obtenu 51 et les départements 19. Lyon occupe le 6e rang en dissertation française, le huitième en version latine et le 2e en version grecque.

LES ANARCHISTES

Paris, 30 juillet. On connaît enfin le nom de l'anarchiste allemand qui a été arrêté dernièrement sur la place de la Bourse. Il a avoué qu'il ne se nommait ni Karlstein, ni Charles Klein mais bien Charles Friedelgondorff. Il a déclaré qu'il ne connaissait pas Parmeggiani et n'a pas voulu dire ce qu'il était venu faire à Paris. Ce matin, M. Touny, commissaire de police aux délégations judiciaires, a arrêté, rue de Vanves, un nommé Ferdinand, affilié au groupe anarchiste. On se rappelle que c'est dans cette rue que les anarchistes Parmeggiani et Dufournel avaient trouvé asile pendant un certain temps. Dans la perquisition opérée on a saisi de nombreuses brochures anarchistes et plusieurs traités pour la fabrication des engins explosifs; dans la cave, on détecta à un profondeur de 20 centimètres une sorte de cantine militaire pleine de fioles dont les produits ont été reconnus pour de l'acide picrique et autres liquides employés pour la confection des explosifs. Cette cantine a été portée au laboratoire municipal. Cette nouvelle arrestation semble indiquer que l'affaire des anarchistes se corse et prend une nouvelle importance.

LE DRAME DE GROISY-LE-PLLOT

Anancy, 30 juillet. Un drame vient de se dérouler à Groisy-le-Plot, comme nous avons vu dans la chronique de ce matin, et qui a été l'objet de nos précédents articles. Le jeune Schubert, que tout le monde plaignait à Saint-Gervais, que nous avons vu recherchant les cadavres de ses père, mère et sœurs, serait un filou qui s'appellerait Schmitt. Il a été arrêté sur un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Bonneville. Des plaintes ont été portées contre lui par divers fournisseurs de Genève, Saint-Gervais et Chamoni. Dans cette dernière localité, il avait défilé de nombreux guides et des porteurs pour faire l'ascension du Mont-Blanc. L'arrestation opérée ce matin a été faite sur les aveux d'un compagnon anarchiste arrêté dernièrement et qui a fait de longues révélations. De nouvelles perquisitions sont à prévoir pour demain et les jours suivants. L'anarchiste allemand Friedelgondorff est âgé de 23 ans; il est né aux environs de Cologne. Il va être exécuté; l'exécution va être signée aujourd'hui et exécutée demain. On écrit qu'il va demander à être conduit à la frontière belge. Une condamnation. Tournadre, gérant du journal La Lutte, a été condamné dernièrement par défaut, à six mois de prison, deux mille francs d'amende et un franc de dommages-intérêts pour diffamation envers M. Dève, président du bureau de bienfaisance du dix-huitième arrondissement. Aujourd'hui, il faisait opposition à l'arrêt par défaut prononcé contre lui par la cour d'assises de la Seine. Préalablement, il avait demandé au président l'autorisation d'être défendu par Mlle Elisca Brugère, amie de l'anarchiste Martinet. Cette autorisation lui ayant été refusée, il s'est défendu lui-même. La cour a confirmé le jugement et l'a, en outre, condamné aux dépens.

LA MORT D'UN AVEUGLE

Paris, 30 juillet. L'anarchiste Grenot est arrivé à Londres. Un rédacteur du Matin a eu l'occasion de causer avec cet anarchiste avant son départ de Paris, et il rapporte la conversation qu'il a eue avec lui : J'ignore, a dit Grenot, le but du voyage à Paris des autres anarchistes venus de Londres. Quant à moi, je tenais à venir voir un peu ce qui se passait ici et à donner un coup de main aux copains. — Un coup de main! Pourquoi? — Pour liquider la situation. Avec tous ces procès et ces arrestations, on a un tas de choses à faire en France. — De la dynamite. — Ça et le reste. Quant à la dynamite, elle ne manque pas, et nous connaissons bien maintenant tous les magasins. — Alors vous comptez encore dynamiter? — Peut-être, je n'en sais rien, moi. Mais, en tous cas, il est toujours bon d'avoir du pain sur la planche, et c'est ce que nous faisons. — Eh bien! et les auteurs de l'attentat de chez Véry? — Oh! ceux-là sont loin. Jamais on ne les pinçera. La police croit que Francis est un des auteurs de l'explosion. Eh bien! la police se trompe. Si Francis a pris la fuite, c'est qu'il craignait d'être arrêté préventivement. Le Matin rapporte ensuite le système ingénieux imaginé par un anarchiste, ami de Grenot, pour se rendre de Paris à Londres sans être inquiété par la police. Il se transforma simplement en gardien de pigeons voyageurs, et c'est vêtu d'une blouse bleue, au milieu d'un convoi de pigeons, qu'il réussit à gagner Londres par Bruxelles.

Départements

Givors. — Acte de courage. — Des wagons de charbons en déchargement se trouvaient sur la voie de garage de la gare d'eau au-dessus du pont des Fainéants, lorsque des gamins descendirent les wagons. Les gamins, abandonnés à eux-mêmes, se mirent à rouler sur la voie; très délicate en cet endroit, avec une vitesse vertigineuse. Un accident aurait pu se produire, lorsque M. Emile Moussier, sous-chef de marins de la société de sauvetage, sauta sur un wagon muni d'un frein à vis. Il put se maintenir sur le wagon malgré la rude secousse que lui donna le wagon et serra le frein, et arrêta ainsi le convoi. M. Moussier compte déjà à son actif un grand nombre de sauvetages, il a été bien secondé par MM. Laurent et Braukov qui, avec de fortes perches, ont calés les roues des wagons déjà ralentis. — Orage. — Un orage épouvantable vient de causer de graves dégâts dans notre commune et jeter la consternation chez les cultivateurs.

portefeuille contenant une liasse de titres de 22,000 fr. Cette petite fortune était dissimulée sous une paillasse. Paris, 30 juillet.

UN ORAGE A PARIS

Un violent orage a sévi sur Paris et la banlieue. Pendant deux heures, c'a été une succession d'éclairs aveuglants illuminant le ciel dans toutes les directions. De sourds coups de tonnerre éclataient par intervalles, puis la pluie est tombée par larges gouttes, mais sans les rafales habituelles. Enfin, vers onze heures, le temps s'est un peu éclairci, mais la température est restée lourde et accablante.

L'ÉPIDÉMIE CHOLÉRIQUE

M. Théodore Martin, âgé de 59 ans, et sa femme, ont succombé hier, à Saint-Denis, à une attaque de diarrhée cholérique. On a également enregistré le décès d'un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Robina. On vient d'enregistrer dans la petite ville de Gonness quatre décès attribués au choléra.

UN VILLAGE MIS A SAC

Des avis d'Indianapolis annoncent que deux cents ouvriers italiens, travaillant sur la ligne de Gasfield à Chicago, ont assailli, étant en état d'ivresse, le village de Star-City-Indiana; ils en ont chassé cinq cents habitants et se sont emparés des magasins et des maisons. Ils ont tout mis au pillage. Le sheriff a essayé, avec les forces de la police, de les déloger du village, mais il a été repoussé. Des troupes ont été requises.

LE BANDIT BELLOCOSIA

Bastia, 30 juillet. Bellocosia a été mis en liberté ce matin; il s'embarquera lundi pour Marseille. Il a adressé au président de la République un recours en grâce afin d'être déchargé de l'interdiction de séjour.

UN FILOU A SAINT-GERVAIS

Bonneville, 30 juillet. Le jeune Schubert, que tout le monde plaignait à Saint-Gervais, que nous avons vu recherchant les cadavres de ses père, mère et sœurs, serait un filou qui s'appellerait Schmitt. Il a été arrêté sur un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Bonneville. Des plaintes ont été portées contre lui par divers fournisseurs de Genève, Saint-Gervais et Chamoni.

LA MINE AUX MINEURS

La « Mine aux Mineurs ». — Les sociétaires de la « Mine aux Mineurs » se sont réunis aujourd'hui en assemblée générale. La séance a été fort tumultueuse. Les membres du conseil d'administration ont été destitués de leur mandat, comme c'était prévu, et déclaré déchu de leurs droits d'actionnaires. Puis on a procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. — Detournements. — Nous croyons savoir que la municipalité est à la veille de déferer au parquet deux employés du service des eaux, récemment remerciés, qui se seraient rendus coupables de détournements s'élevant à environ 800 fr. — Lâche agression. — Un négociant de Saint-Etienne, M. Ravachol, a été hier, à Rochefort-Molières, où il se trouvait en tournée, l'objet d'une lâche agression de la part des époux Montchavet, mineurs. — Frappé à la tête à coups de gourdin, l'infortuné épiciériste a été déposé par les voisins, et après s'être fait panser, ramené chez lui, rue du Chambon, à Saint-Etienne. Son état paraît assez grave.

ROANNE. — Accidents mortels.

Mardi dernier, l'Echo de Lyon donnait l'accident survenu au sieur Henri Vaillaumet, âgé de 39 ans, journalier, domicilié au Coteau, qui des Balme, qui avait eu la mauvaise idée de se coucher sur le parapet du pont du chemin de fer du canal, et était tombé sur la voie ferrée d'une hauteur de 8 mètres. Cet homme qui était célibataire est décédé hier des suites des contusions internes qu'il s'était fait au tombant. — Le malheureux Jean Comby, âgé de 33 ans, voiturier, rue de l'Hôpital, victime de l'accident de voiture dont nous avons parlé hier, est également décédé hier soir. — Orage. — Ce soir, vers 8 heures 1/2, un orage violent s'est déchaîné sur notre ville; pendant 15 minutes la grêle est tombée, brisant nombre de carreaux de vitre. On peut craindre que les environs aient beaucoup plus souffert de cet orage qu'en ville car ses grêlons étaient de la grosseur d'un œuf de pigeon.

VALENCE. — Elections.

Aucun candidat ne s'est encore fait connaître à Phéroux où nous écrivons ces lignes; l'honorable M. Belet est donc seul candidat républicain. Ce n'est pas pour les électeurs une raison de s'abstenir; ils montreront la sympathie qu'ils ont pour M. Belet, en votant en grand nombre pour le sympathique magistrat et en lui donnant une forte majorité. — Pour les inondés. — Il a été décidé hier soir, à la réunion de la mairie, que la fête au profit des inondés aurait lieu le dimanche 7 août. La matinée aura lieu au manège d'artillerie avec le concours de plusieurs couples de talent, ainsi que des musiques du 2e de ligne, d'artillerie, du 1er Hussards, la Société philharmonique, la fanfare de Valence, la Gaieté valentinoise, le Gymnase civil, etc. Une quête sera faite aussi à domicile dans la semaine par une com mission. — Concert de la Philharmonique. — Demain, 31 juillet, à huit heures du soir, un concert sera donné par cette excellente société, au Champ-de-Mars. — Programme. — Allegro militaire. — Le Voyage en Chine. — Souvenir d'Auvergne. — Orphée aux enfers. — L'Almée, polka de Reichstein. — Etat-Civil. — Naissances; garçons 2, filles 7. — Mariage. — M. Auguste Fenet, pâtissier, et Mlle Marie Duron, sans profession. — Décès. — François Billard, cultivateur, époux de Brigitte Chazot, 60 ans. — Julien Rapine, employé, époux de Marie Bonaven-

Déjà ce matin la grêle était tombée par deux fois, à 14 heures et à midi, mais mêlée à la pluie elle n'avait causé que peu de dégâts dans notre commune, mais, par contre, avait tout ravagé à St-Romain-du-Rhône et à Sainte-Colombe-la-Verrière. A cinq heures du soir avec un fracas énorme de gros grêlons tombaient, cassant les vitres et causant de grands ravages dans les campagnes. Une partie de la récolte peut être considérée comme perdue.

Nos cultivateurs sont au désespoir car la belle apparence des vignobles faisait présager une récolte exceptionnellement belle. — Voiture écrasée. — Un cheval attelé à un tombereau passait sur les passages à niveau de Jean-Faure au moment où arrivait un train de marchandises.

La garde-barrière est la présence d'esprit de détourner le cheval qui n'eût que des égratignures; le tombereau, par contre, a été brisé et a profondément défoncé la voie.

Ampuis. — Grêle. — La grêle est tombée hier à onze heures du matin, les grêlons étaient gros comme des œufs et pesaient de 80 à 100 grammes, la pluie d'Ampuis n'a pas beaucoup souffert; mais sur les hauteurs, et même jusqu'à Trèves, la grêle a tout saccagé, un certain nombre de poules et poulets ont été assommés chez plusieurs fermiers.

A Tupin-Samons, un jeune homme a été atteint à l'œil droit par un grêlon et blessé légèrement.

Dans certains coteaux, la récolte de la vigne perd les trois quarts de ce qu'elle annonçait.

Tr. — Aujourd'hui à lieu, à 4 heures du soir, sur la place d'Ampuis, la distribution de nos médailles et récompenses décernées aux lauréats, la fanfare d'Ampuis y assistera.

Le soir, grand bal de nuit à l'hôtel Guibert, le prix d'entrée est fixé à 50 centimes par cavalier.

Grigny. — Nous recevons la lettre suivante en réponse à la lettre publiée le 25 juillet par l'Echo, lettre anonyme, sur la commune de Grigny, nous membres du conseil municipal, réunis hors séance, déclarons fausses toutes les allégations portées contre M. Michel, notre maire, en ce qui concerne le conseil.

Je n'ai ni été député de ce conseil, ni passé aucun traité sans que le conseil ait été consulté et les projets approuvés. M. Michel est trop bon républicain pour répondre comme vous le prétendez à ses collègues, nous sommes tous unanimes à déclarer que vous avez certainement trompé par votre correspondant anonyme.

M. Michel tient si peu aux honneurs et bénéfices de la mairie qu'il a donné sa démission il y a un an et demi, et n'est resté en fonctions jusqu'à présent que sur nos instances réitérées. Quand au secrétaire, il est également faux qu'il ait jamais traité aucune affaire avec aucun fournisseur. Complétant sur votre impatience et votre obligation de nous en excuser, nous vous prions d'accepter nos salutations respectueuses. Suivent les signatures des membres du conseil municipal.

AIN

Meximieux. — Les courses. — Les courses d'aujourd'hui nous promettent un brillant succès. La ville de Meximieux est brillamment pavée, le champ de courses aussi présente un aspect des plus attrayants, et les étrangers sont certains d'un sympathique accueil. — Cheval emporté. — Hier matin, à 10 h. le domestique de MM. Georges et Rendot avait laissé bien imprudemment son cheval seul. L'animal effrayé est parti à fond de train, la chambrière lui battant les jarrets. Sur son passage il a détricoté les devanures de MM. Ruyvet et Falcoenet.

LOIRE

Saint-Etienne. — La « Mine aux Mineurs ». — Les sociétaires de la « Mine aux Mineurs » se sont réunis aujourd'hui en assemblée générale. La séance a été fort tumultueuse. Les membres du conseil d'administration ont été destitués de leur mandat, comme c'était prévu, et déclaré déchu de leurs droits d'actionnaires. Puis on a procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. — Detournements. — Nous croyons savoir que la municipalité est à la veille de déferer au parquet deux employés du service des eaux, récemment remerciés, qui se seraient rendus coupables de détournements s'élevant à environ 800 fr. — Lâche agression. — Un négociant de Saint-Etienne, M. Ravachol, a été hier, à Rochefort-Molières, où il se trouvait en tournée, l'objet d'une lâche agression de la part des époux Montchavet, mineurs. — Frappé à la tête à coups de gourdin, l'infortuné épiciériste a été déposé par les voisins, et après s'être fait panser, ramené chez lui, rue du Chambon, à Saint-Etienne. Son état paraît assez grave.

ROANNE. — Accidents mortels.

Mardi dernier, l'Echo de Lyon donnait l'accident survenu au sieur Henri Vaillaumet, âgé de 39 ans, journalier, domicilié au Coteau, qui des Balme, qui avait eu la mauvaise idée de se coucher sur le parapet du pont du chemin de fer du canal, et était tombé sur la voie ferrée d'une hauteur de 8 mètres. Cet homme qui était célibataire est décédé hier des suites des contusions internes qu'il s'était fait au tombant. — Le malheureux Jean Comby, âgé de 33 ans, voiturier, rue de l'Hôpital, victime de l'accident de voiture dont nous avons parlé hier, est également décédé hier soir. — Orage. — Ce soir, vers 8 heures 1/2, un orage violent s'est déchaîné sur notre ville; pendant 15 minutes la grêle est tombée, brisant nombre de carreaux de vitre. On peut craindre que les environs aient beaucoup plus souffert de cet orage qu'en ville car ses grêlons étaient de la grosseur d'un œuf de pigeon.

VALENCE. — Elections.

Aucun candidat ne s'est encore fait connaître à Phéroux où nous écrivons ces lignes; l'honorable M. Belet est donc seul candidat républicain. Ce n'est pas pour les électeurs une raison de s'abstenir; ils montreront la sympathie qu'ils ont pour M. Belet, en votant en grand nombre pour le sympathique magistrat et en lui donnant une forte majorité. — Pour les inondés. — Il a été décidé hier soir, à la réunion de la mairie, que la fête au profit des inondés aurait lieu le dimanche 7 août. La matinée aura lieu au manège d'artillerie avec le concours de plusieurs couples de talent, ainsi que des musiques du 2e de ligne, d'artillerie, du 1er Hussards, la Société philharmonique, la fanfare de Valence, la Gaieté valentinoise, le Gymnase civil, etc. Une quête sera faite aussi à domicile dans la semaine par une com mission. — Concert de la Philharmonique. — Demain, 31 juillet, à huit heures du soir, un concert sera donné par cette excellente société, au Champ-de-Mars. — Programme. — Allegro militaire. — Le Voyage en Chine. — Souvenir d'Auvergne. — Orphée aux enfers. — L'Almée, polka de Reichstein. — Etat-Civil. — Naissances; garçons 2, filles 7. — Mariage. — M. Auguste Fenet, pâtissier, et Mlle Marie Duron, sans profession. — Décès. — François Billard, cultivateur, époux de Brigitte Chazot, 60 ans. — Julien Rapine, employé, époux de Marie Bonaven-

Louis Rabut, 75 ans. — Marie Guironnet, ménagère, épouse de Henry Moulin, 28 ans. — Enfant sans vie, masculin. — Jules Truchaut, 40 jours. — Bonaventure Vachus, 10 jours. — Marie-Joséphine Lacroix, ingénieur civil du P.-L.-M., veuf d'Anais Gilou, 63 ans, Marie Julien, épouse de Xavier Crouzet, 57 ans.

ÉCRASÉ PAR UN ÉBOULEMENT

Firmigny, 30 juillet. Le nommé Jean-Marie Chausa, âgé de 42 ans, ouvrier terrassier au service de M. Moirier, entrepreneur à Firmigny, a été victime d'un triste accident qui lui a coûté la vie. Chausa faisait un coup de terre au lieu dit à la Malfole, territoire du Chambon, lorsque tout à coup un énorme morceau de terre se détacha et vint l'atteindre; le malheureux fut projeté et pressé entre le bloc de terre et le mécanisme d'un tombereau qui se trouvait là; on lui porta aussitôt secours, mais, au bout de dix minutes à peine le malheureux expira; il avait plusieurs côtes enfoncées. Le cadavre a été transporté à l'hôpital du Chambon. Chausa, qui était marié et père de famille, vivait séparé de sa femme.

COURSES DE VIENNE

L'hippodrome de Pont-Évêque est tout pavé, les derniers préparatifs se terminent et tout promet une splendide journée. Ainsi qu'on l'a vu, les engagements sont bien plus nombreux que les années précédentes, et le service des tramways, joint à celui des voitures, promet d'amener une affluence considérable. Nous rappelons aux amateurs de la région lyonnaise qu'un train spécial les amènera à Vienne, que ce train part de Lyon à 4 h. 44 et qu'il correspond avec le tramway partant à 1 heure.

Lyon NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 30 juillet, 2 heures soir. Hauteur du baromètre: 763. — Température + 28°. — Direction du vent: O. — Maximum de température dans les 24 heures + 32°. — Minimum de température dans les 24 heures + 18°.

Situation générale. — Le temps reste assez beau sur le continent, mais les orages sont nombreux en France et les vents variables; en général, les pluies sont très peu importantes. La température est toujours très élevée.

Dernière heure. — Les pressions se maintiennent fortes sur l'Angleterre, et l'on signale une hausse de 1 millimètre à Valentia et Brest, 24 Biarritz. — Ses hauteurs sont de 763 à Charleville, 766 à Cherbourg.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps chaud, orageux, vent variable.

Mardi 2 août, à 8 heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique. — Première partie. — Sont admis: MM. Percolin, Perre, Pila, Péraud, Rigaud, Réve, Romanet, Roussin, Saillard, Simon, MM. de Chateaufort, Guitten (assez bien); Isaac (bien); Jembon (assez bien); Lagrange; Laroyenne (assez bien); Laurent, de Lavison.

Deuxième partie. — MM. Bernard (assez bien); Borgey, Godard, Jarre, Marchand, Morin, Petit-Jean, Pouchon, Rollet, Roussel, Ronthier, Tessier, Velour, Veyrin (assez bien); Vittor (assez bien).

Liothaud, Liond, Longin, Lefebvre de Saint-Germain, Martin, Masson, Meyraud (assez bien); Nodin, Odin (assez bien); du Peloux de Saint-Romain (assez bien); Perroud, Lebeau (assez bien).

Demain lundi 1er août, à 10 heures 30 du soir, va arriver dans nos murs une société de 260 personnes.

Ces voyageurs, tous ingénieurs français et étrangers, viennent par un train spécial organisé par la direction des voyages économiques; ils viennent du Creusot où ils ont visité les usines, passeront trois jours à Lyon.

Le 3 août, un train spécial les amènera à Saint-Etienne d'où ils reviendront dans la soirée.

Des chambres ont été retenues à tous ces voyageurs au Grand-Hôtel de Lyon.

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, les jeunes gens de la classe 1891, dont les noms suivent ont été dispensés du service militaire au titre des industries d'art.

Armand Bickert, Claude-François Willard, Pierre-Jules Carbonel, Marc-Louis-Georges Fay, François-Louis Dussac, Auguste-Jules Gayet, Félix-Auguste Delery, André-Paul Chomel, Henri-Jean-Marie-Viscondini, Nicolas-Benoît Grillet, Anthelme-Louis Rang.

ROMÉ

Valence. — Elections. — Aucun candidat ne s'est encore fait connaître à Phéroux où nous écrivons ces lignes; l'honorable M. Belet est donc seul candidat républicain. Ce n'est pas pour les électeurs une raison de s'abstenir; ils montreront la sympathie qu'ils ont pour M. Belet, en votant en grand nombre pour le sympathique magistrat et en lui donnant une forte majorité.

Pour les inondés. — Il a été décidé hier soir, à la réunion de la mairie, que la fête au profit des inondés aurait lieu le dimanche 7 août. La matinée aura lieu au manège d'artillerie avec le concours de plusieurs couples de talent, ainsi que des musiques du 2e de ligne, d'artillerie, du 1er Hussards, la Société philharmonique, la fanfare de Valence, la Gaieté valentinoise, le Gymnase civil, etc. Une quête sera faite aussi à domicile dans la semaine par une com mission.

Concert de la Philharmonique. — Demain, 31 juillet, à huit heures du soir, un concert sera donné par cette excellente société, au Champ-de-Mars.

Programme. — Allegro militaire. — Le Voyage en Chine. — Souvenir d'Auvergne. — Orphée aux enfers. — L'Almée, polka de Reichstein.

Etat-Civil. — Naissances; garçons 2, filles 7. — Mariage. — M. Auguste Fenet, pâtissier, et Mlle Marie Duron, sans profession.

Décès. — François Billard, cultivateur, époux de Brigitte Chazot, 60 ans. — Julien Rapine, employé, époux de Marie Bonaven-

Alors le témoin, prétendant que c'était une variante du texte primitif, a rectifié les paroles en représentant, à son tour, sur un air quelconque :

Il y a longtemps que nous combions l'affaire. C'est pas trop tôt qu'on y soit arrivé. (bis).

L'auditeur qui n'était pas habitué à entendre une chanson mêlée ses notes à celle de la procédure criminelle, s'est fort divertie à cette petite séance de chant.

Le théâtre des Fantaisies-Parisiennes, rue Rochechouart, passe aux mains de notre ami Verdellet, ex-directeur du Casino et du Théâtre-Bellecour. Nul doute que ces mains ce théâtre ne prenne une allure très artistique.

Le spectacle d'ouverture en préparation comportera une pantomime moderne en deux actes, La Tentation de saint Antoine, de M. Alfred Delia, musique de M. Arnaud, le jeune chef d'orchestre qui a conduit au succès toutes les pièces montées à Lyon par M. Verdellet et dont les compositions musicales sont si appréciées déjà.

Le Chat Noir va partir! Le Chat Noir part. Ce soir il va lancer ses dernières notes, jeter ses derniers feux, malgré l'affluence énorme du public qui assaille chaque soir la salle Indienne du Théâtre Bellecour. Rodolphe Salis et ses gentilhommes chansonniers et poètes vont gagner le Midi où les populations les appellent à grands cris, désirant entendre, eux aussi, la bonne parole de Montmartre.

Lundi soir encore, et ce sera fini. Qu'on se hâte!

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX AU LYCÉE AMPÈRE

Assistaient hier à la distribution des prix, au lycée Ampère, pour les classes supérieures: MM. Gailleton, maire, président; Rivaud, préfet du Rhône; Charles, recteur de l'académie de Lyon; Gravier et Rostaing, conseillers généraux; Guillemot, chef de cabinet du préfet; général Arty de Pierrebourg; Martin, vice-président du conseil de préfecture; Jacomet, conseiller à la cour d'appel; les doyens Caillemer, Fontaine et Sicard; Berthelomy, adjoint à la mairie; Rivière, conseiller municipal.

L'affluence était très nombreuse et la vaste cour du Lycée était trop étroite encore pour contenir les parents et amis des élèves.

Plusieurs élèves de mathématiques spéciales étaient chargés d'accompagner les dames et s'acquittaient avec beaucoup de grâce, de cette délicate fonction.

C'étaient MM. Chastel, Barret, Jouglard, Roure, Brun, Dupin, Berthelot, Carrier, Fontaine, Mimet, Truité de Varteux, Perrochia.

La musique du 157e a joué les meilleurs morceaux de son répertoire. C'est à M. Lina, professeur de rhétorique, qu'est revenu l'honneur de faire le discours d'usage. Il s'en est acquitté avec beaucoup de tact.

M. Gailleton, maire de Lyon, a pris ensuite la parole. Il voit dans l'étude des auteurs anciens toute autre chose qu'une école de littérature. Leur lecture apprend à écarter le culte de la patrie, et les leçons de civisme qu'ils donnent lui font aimer la liberté obtenue au prix de tant d'efforts.

M. Titard, censeur, proclame ensuite la liste des lauréats du concours général.

Voici les principaux prix : Classe de philosophie. — Philosophie. — Prix d'honneur, Lucien Foullet; 1er accessit, Félicien Challye. Physique et chimie. — 3e accessit, Jean-René Martin.

Rhétorique. — Version latine (vétérans). — 2e accessit, Jean Buchenaud. Version grecque. — 2e prix (V), Buchenaud; 2e prix (N), Robert Caillemer; 4e accessit (V), Jean Ferras.

Histoire. — 3e accessit (N), Robert Caillemer.

Enseignement moderne (troisième). — Composition française. — 3e accessit, Charles Fer

bés avec un bonheur qui justifie tous les proverbes. M. Reissor, seul, a cassé le verre de sa montre directoriale.

Quand un navire coule, le capitaine doit, sous peine de l'honneur, quitter son bord le dernier. Aux tramways de Neuville, le directeur saute le premier à terre; puis, après le carnage, il va voir si les machines sont gravement avariées et si le couperet roulant a bien fonctionné.

Il y a quelques jours à peine, nous avions le plaisir d'entendre, à la première chambre du Tribunal civil, M. l'Avocat de la Compagnie plaider un procès contre le personnel congédié au mois de janvier.

L'honorable avocat, après avoir éreinté très éloquentement les anciens agents, s'écriait, avec une chaleureuse conviction qu'il partageait seul, du reste, avec le tribunal: « Oui Messieurs, j'ose le dire, nous avons bien fait de congédier ce personnel véreux; car aujourd'hui, la Compagnie est arrivée à faire un service parfait... Il y a dans cette salle des actionnaires de la Compagnie... ils pourraient vous dire, messieurs, combien ils sont satisfaits des résultats obtenus!!! »

Il était vraiment temps que ce procès se plaidât, car aujourd'hui le « service parfait » et les « résultats obtenus » sembleraient des plaisanteries un peu macabres, et le chaleureux appel à l'enthousiasme des actionnaires aurait été un froid de 40 degrés au-dessous de zéro dans la salle d'audience.

J'ai entendu quelques-uns de ces employés exprimer des regrets que leur procès eût été jugé avant l'accident.

Quelle erreur! quelle candeur du premier âge! Mais malheureux! aujourd'hui vous n'auriez pas un sou d'indemnité! Savez-vous bien ce qu'aurait plaidé l'honorable défenseur de la compagnie? Ecoutez bien: « Comment, messieurs! c'est au moment où le personnel qui vous a remplacé est décimé par nos voitures, égarés dans nos tamponnements, à l'instant précis où nous leur coupons le cou, où nous leur enfouons les côtes, où nous leur arrachons les oreilles, que vous prétendez réclamer à la compagnie une indemnité? »

« Pleins de sollicitude pour vous, nous vous renvoyons pour ne point vous faire massacrer par nos trains, et vous venez demander des dommages-intérêts! Depuis deux ans vous êtes employés à la Compagnie de Neuville, vous avez encore votre tête, vos bras, vos jambes, vos oreilles, et vous vous plaignez!!! »

Vous voyez cela c'est n'est-ce pas? Vous ne vous souvenez donc pas que M. le président du conseil d'administration de l'ancienne compagnie vous a écrit: « Cette lettre, loin d'être une révocation, est une mesure corrective de bienveillance. » C'est depuis dimanche seulement, que j'ai vraiment bien compris et apprécié la correcte bienveillance des administrateurs de la compagnie de Neuville.

Ah! merci messieurs, merci! TRAM.

A NOS CORRESPONDANTS

Nous prions instamment tous nos correspondants et tous nos amis politiques du Rhône et des autres départements de bien vouloir nous télégraphier les résultats des élections dans leur canton, aussitôt après la fermeture du scrutin d'aujourd'hui.

Il va sans dire que leurs frais leur seront remboursés.

CHRONIQUE ELECTORALE

Deuxième Canton

Nous recevons, du citoyen Guillaume, la très curieuse lettre suivante, qui jette un jour tout nouveau sur les agissements de ces messieurs de la République libérale.

La voici sans autres commentaires: Monsieur le Directeur de l'Echo de Lyon, Hier j'ai déjà envoyé mon desistement aux journaux, mais étant en butte à menées des gens que j'ai désavoués je tiens à dire toute la vérité pour me dégager et renseigner les Républicains.

Gillot, Laupies, Perrot, Queyras, Rollet, Reyner, Saint-Bonnet. La commission électorale: Arban, Baudot, Daront, Delhoz, Didier, Delétraz, D'ournay, Gonnard, Gaud, Gourd, Dr Meunier, Maynard, Roussat, Sina-Pouzet, Teunier.

Troisième canton

Le comité des indépendants du 3<sup>e</sup> canton de Lyon adresse l'appel suivant aux électeurs: Contribuables du 1<sup>er</sup> arrondissement, Si vous pensez qu'il est temps de mettre un terme dans l'augmentation de nos charges, supprimer les abus, les folles dépenses, éliminer les rouages administratifs, combattre les monopoles qui sont une entrave à la question économique, et la ruine des commerçants, vous voterez avec nous pour le citoyen Pétrus Vignot, industriel, conseiller municipal, qui par ses actes au conseil, en combattant les abus, le fameux projet du lac d'Anney, a montré ce que la démocratie du 1<sup>er</sup> arrondissement pouvait attendre de lui.

Il nous a montré, dans la question du gaz, qu'il était devancé à notre cause. S'il est élu au conseil général, il pourra continuer l'œuvre commencée, en demandant la liberté de la grande voirie, afin que les progrès de la science ne soient pas un vain mot pour la deuxième ville de France.

Industriel lui-même, il connaît tous nos besoins. Notre programme se résume en ces mots: plus de monopoles, diminution des taxes, la loi, n'a rien de bon marché; suppression des abus. Votez tous pour Pétrus VIGNOT, apprêteur, conseiller municipal. Vive la République économique!

Quatrième Canton

Comité central des républicains radicaux du 4<sup>e</sup> arrondissement. — Une importante réunion à laquelle assistaient une centaine d'électeurs a eu lieu jeudi 29 courant, au café Noël, pont de Serin; présidait le citoyen Simon, assisté des citoyens Gonnard et... secrétaire le citoyen Perchet.

Le citoyen Aimé Grinand a fait un exposé très clair du rôle et des attributions du Conseil général et de l'esprit vraiment républicain qui anime la majorité au conseil, il a montré à quel point il poursuivait par ses efforts le développement de la grande voirie, et l'énergie nécessaire au développement de l'agriculture, en sollicitant auprès des pouvoirs publics ce que ceux-ci peuvent disposer en faveur de cette classe laborieuse; je n'hésiterai pas surtout à intervenir pour la création d'un comice agricole cantonal, depuis si longtemps désiré.

En matière commerciale je ferai tout mon possible pour apliquer cette idée encore béante qui divise quelques citoyens et qui a causé de nombreuses victimes, le petit commerçant, les ouvriers et les habitants des campagnes. Connaissant suffisamment le royaume de diverses administrations, ce sera avec un plaisir extrême que je me mettrai à la disposition de tout électeur qui recourra à mon concours nécessaire.

En m'accordant vos suffrages, je vous assure tout mon dévouement. Tel est mon programme. Vive la République! Jules BONNEFOND, propriétaire à Cours, membre du conseil municipal.

AIN

Canton de Meximieux

On nous écrit: Enfin demain la lutte électorale sera terminée et le nom du citoyen Janin sortira triomphalement de l'urne. En votant pour le citoyen Janin on fera acte de vrai républicain, car son passé répond de son avenir.

Il saura être à l'abri de toute ostentation et ma intention est de rester haut et ferme le drapeau de la République. Il est enfant du pays et en connaît les besoins; il est indépendant et c'est donc l'homme qu'il nous faut.

Il saura se souvenir de la ligne de conduite tenue par le citoyen E. Bondier pendant toute sa vie, et, comme lui, il saura protéger les faibles et redresser les torts. Donc, aux urnes et pas d'abstentions! Votez tous pour le citoyen Janin et Vive la République! Un électeur républicain.

Canton de Saint-Rambert-en-Bugey

Nous recevons la communication suivante: Dans la réunion publique de Tenay de 28 juillet, M. Vernier, conseiller d'arrondissement sortant, a rendu compte de son mandat.

Un article par l'avant-veille dans le République de Tenay, dans lequel M. Vernier engageait au nom du Comité démocratique les électeurs à voter pour M. Lachat.

L'assemblée considérant que le comité ne peut avoir reçu le mandat de patronner ce candidat politique dans la réunion du 22 courant il n'a pas été que M. Lachat invite le comité démocratique à fournir des explications.

Au nom du comité, M. Guiffroy, qui en est le président, déclare qu'il désavoue énergiquement ce qu'on a publié ces deux journaux. Le comité ayant été absolument étranger à cette publication. A la fin de la séance la candidature de M. Vernier a été acclamée à l'unanimité.

RHONE

Canton de Vaugneray

La Demi-Lune. — Une réunion publique a eu lieu le 29 juillet. En voici le procès-verbal: La séance est ouverte à 8 h. 1/2, par M. Barillot, qui met aux voix la nomination de M. Marin comme président, MM. Saillard et Mignot, assesseurs, et M. Glappe, secrétaire.

Les électeurs, après avoir entendus les professions de foi des candidats MM. Périer et Gras, et diverses explications faites par MM. Bault, Marin, Saillard, etc., M. Marin, met aux voix les candidatures de M. Périer, au conseil général et M. Gras, au conseil d'arrondissement, lesquelles sont votées à l'unanimité.

La séance est levée à 10 h. 1/4.

Commune de Thurins

— Lundi, a eu lieu une réunion dans notre commune. La séance a été ouverte à onze heures précises du matin.

Environ quatre-vingts électeurs assistaient à cette réunion. M. Périer a exposé son programme à la satisfaction de l'assemblée et sa candidature a été adoptée à l'unanimité moins une voix.

Saint-Genis-les-Ollières

— Hier soir, à 5 heures, a eu lieu une réunion publique organisée par M. Ferrouillat, chez M. Baffin. La séance a été présidée par M. Durand, assisté de MM. Simon, vice-président; Poizat, Gaget et Demortier, assesseurs.

Les auditeurs, au nombre de 60 environ, après avoir entendu les explications de MM. Ferrouillat et Perrot et la réponse de M. Périer, ont à l'unanimité, acclamé les candidatures de M. Périer au conseil général et de M. Gras au conseil d'arrondissement.

Canton de Thizy

Nous recevons l'appel suivant que M. Jules Bonnefond, propriétaire à Cours, candidat au conseil général, adresse aux électeurs: Chers concitoyens, sollicité par de nombreux électeurs indépendants de notre canton pour représenter au conseil général, j'ai acquiescé à leur demande.

Électeurs, si j'ai l'honneur de posséder la part de votre confiance qui m'est nécessaire pour arriver à ce but, je vous donne sur ma parole de citoyen la certitude que je serai tout à vous et que je ferai tous mes efforts pour vous être utile.

Étant cultivateur, je mettrai toute la vaillance et l'énergie nécessaires au développement de l'agriculture, en sollicitant auprès des pouvoirs publics ce que ceux-ci peuvent disposer en faveur de cette classe laborieuse; je n'hésiterai pas surtout à intervenir pour la création d'un comice agricole cantonal, depuis si longtemps désiré.

En matière commerciale je ferai tout mon possible pour apliquer cette idée encore béante qui divise quelques citoyens et qui a causé de nombreuses victimes, le petit commerçant, les ouvriers et les habitants des campagnes. Connaissant suffisamment le royaume de diverses administrations, ce sera avec un plaisir extrême que je me mettrai à la disposition de tout électeur qui recourra à mon concours nécessaire.

En m'accordant vos suffrages, je vous assure tout mon dévouement. Tel est mon programme. Vive la République! Jules BONNEFOND, propriétaire à Cours, membre du conseil municipal.

AIN

Canton de Meximieux

On nous écrit: Enfin demain la lutte électorale sera terminée et le nom du citoyen Janin sortira triomphalement de l'urne. En votant pour le citoyen Janin on fera acte de vrai républicain, car son passé répond de son avenir.

Il saura être à l'abri de toute ostentation et ma intention est de rester haut et ferme le drapeau de la République. Il est enfant du pays et en connaît les besoins; il est indépendant et c'est donc l'homme qu'il nous faut.

Il saura se souvenir de la ligne de conduite tenue par le citoyen E. Bondier pendant toute sa vie, et, comme lui, il saura protéger les faibles et redresser les torts. Donc, aux urnes et pas d'abstentions! Votez tous pour le citoyen Janin et Vive la République! Un électeur républicain.

Canton de Saint-Rambert-en-Bugey

Nous recevons la communication suivante: Dans la réunion publique de Tenay de 28 juillet, M. Vernier, conseiller d'arrondissement sortant, a rendu compte de son mandat.

Un article par l'avant-veille dans le République de Tenay, dans lequel M. Vernier engageait au nom du Comité démocratique les électeurs à voter pour M. Lachat.

LES PAQUEBOTS D'AUTRALIE

La pauvre garçon tomba le visage ruisselant de sang. Relevé par les voisins, il fut emmené à l'Hôtel-Dieu, où l'interne de service appliqua un pansement sur sa blessure.

Son état ne paraissant pas grave, le blessé fut ensuite renvoyé chez lui. Enfant égaré. — Une petite fille âgée d'environ 5 ans, et répondant au nom de Marie-Lucie Martaud, s'est rendue dans le magasin de tenture de M. Pouzache, rue Pierre-Corneille, 1.

L'enfant a les cheveux blonds attachés avec un ruban rose, tablier noir, robe noire, bas blancs, bottines à crochets. Dépositaire a été fait au commissaire de police du quartier, mais à la vue des agents l'enfant s'est mise à pleurer et n'a pas voulu rester au poste.

Les parents qui l'ont perdue peuvent la réclamer à l'adresse ci-dessus. Grave accident. — Un grave accident s'est produit hier, dans une maison en construction à Vaux-en-Vella.

M. Claude Dessaignes, ouvrier charpentier, rue du Midi, 41, en tombant de huit mètres de hauteur, s'est fracturé la jambe et le bras gauche. Il y a quelque temps, dans cette même maison, un accident semblable est arrivé à un ouvrier maçon.

Concours de marche. — Tous les jeunes gens voulant faire partie de la course à pieds de Lyon à l'Arbresle et retour, organisée par les jeunes gens de Saint-Jean, et qui aura lieu le 11 septembre, sont priés de se rendre au siège du comité, cité Deschamps, place du Gouvernement. Les inscriptions sont reçues tous les samedis, de 8 heures à 10 heures du soir.

Concerts-Bellecour. — Ce soir dimanche, à 8 heures 1/2, grand festival concert, aux Concerts-Bellecour, avec le concours de M<sup>lle</sup> Lospinasse et de M<sup>lle</sup> Sampaol et Bessen. M<sup>lle</sup> Lospinasse se fera entendre dans l'air du Père, de Mireille.

M<sup>lle</sup> Sampaol chantera la romance du 3<sup>e</sup> acte, de Mireille. On entendra aussi le premier tableau de Faust, par M<sup>lle</sup> Sampaol et Bessen. Théâtre de Charbonnières. — Demain lundi, le Torquato, opéra comique en 2 actes.

Tous les jours, de 4 à 8 heures, concert dans le parc. Jeudi à nuit, grand concert donné par M<sup>lle</sup> Caroline Lugni, premier prix de harpe du Conservatoire.

Arènes lyonnaises. — Aujourd'hui dimanche 31 juillet, à 2 heures, grande course de taureaux avec le concours du célèbre et véritable Etienne Pouly, de Beaucarre, le vainqueur du grand tournoi de la rue Pergolés (Paris), avec son quadrille.

Le public est prévenu qu'il sera garanti de la pluie ou du soleil à toutes les places. Des cars-rapier stationneront à la gare de Genève, à partir de 1 heure.

Concert des Ambassadeurs. — M. Lecourt, le compositeur de la Scala de Paris, a obtenu hier soir un gros succès. Ce soir, début de l'Alexandrine, la divette tant fêlée qui emporte tous nos regrets.

Concert de l'Horloge. — Aujourd'hui dimanche, à deux heures, où les enfants seront admis gratuitement. Le soir, à huit heures, représentation extraordinaire, où paraîtra toute la troupe, début de M<sup>lle</sup> L. Grassino.

Oullins. — Aujourd'hui, à l'occasion du retour de la vogue, grand bal donné par les jeunes gens, dans les jardins du café Chatain, place de la Mairie. Attractions et jeux divers.

ETRES ET REUNIONS D'AUJOURD'HUI

Lycée de jeunes filles. — A 9 heures, 1/2, distribution des prix au Lycée Ampère, sous la présidence de M. Rivaud.

Institution des sourds-muets et des jeunes aveugles. — Distribution des prix à 2 heures 1/2, à l'institution, 77, rue des Maisons-Neuves, à Villeurbanne, sous la présidence de M. Lohén, député de la Seine-inférieure.

École municipale de tissage. — Distribution des prix à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Clavel, professeur à la Faculté des lettres, adjoint au maire.

Société de tir de l'armée territoriale. — A 8 heures du matin, au Grand-Camp, seizième grand concours annuel à l'arme de guerre. Courses vélocipédiques de Villars-les-Dombes (Ain). — 80 coureurs y prendront part.

Chambre syndicale des sculpteurs sur pierre. — A 9 heures du matin, au siège 42, rue Sala, distribution des prix aux élèves du cours professionnel de sculpture.

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille, 30 juillet. Nous extrayons des journaux du Tonkin arrivés dans la soirée les renseignements suivants: Au dernier moment, l'on nous fait connaître la conduite héroïque du sergent Maillard, du 3<sup>e</sup> tonkinois, dans l'affaire du 14 juin, où a été tué le capitaine Perrin; cet officier étant tombé un des premiers sous le feu des Chinois embusqués dans la gorge que la troupe traversait, et les tirailleurs ayant reculé sous la grêle des balles en laissant le corps exposé aux mutilations de ces bandits, le sergent Maillard se jeta en avant pour rapporter son capitaine.

Au moment où il arrivait près du corps il reçut coup sur coup quatre balles, deux au ventre, une au haut de la cuisse gauche et la quatrième dans le genou droit. Malgré l'horrible douleur de ces blessures, il parvint, avec l'aide d'un autre sergent, Bragmann, de la 11<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> tonkinois à relever le corps et le rapporta à cinq ou six pas en arrière de la ligne des tirailleurs.

Il continua à commander sa demi-section, restant un des derniers à l'arrière-garde pour protéger la retraite et ne consentit à se faire porter sur un brancard que sur l'ordre formel de son lieutenant. L'énergie déployée par ce sous-officier dans ce combat est au-dessus de tout éloge et semble dépasser les forces humaines. Aussi espérons-nous que M. le général en chef saura récompenser comme il le mérite, cet héroïque sous-officier.

LE CHOLÉRA EN AUTRICHE. Vienne, 30 juillet. On mande de Lemberg à la « Correspondance politique »: Quatre cas de choléra nostras ont été constatés dans les environs de Trezbinia, en Galicie.

A Szczekowa, un malade a présenté les symptômes du choléra nostras. Tous les malades ont été isolés. Breslau, 30 juillet. Trois personnes qu'on croit atteintes du choléra ont été transportées à l'hôpital.

L'ERUPTION DE L'ETNA. Catane, 30 juillet. L'éruption de l'Etna augmente tous les jours. Les cratères principaux sont très actifs. De larges courants de lave s'avancent rapidement dans la direction de Nicolosi.

Des grondements violents se font entendre sans interruption. LA CHALEUR EN AMÉRIQUE. New-York, 30 juillet. La chaleur intense qui a été éprouvée toute cette semaine ne décroît pas. Le thermomètre marquait 42 degrés centigrades à l'ombre.

Il y a eu 98 morts subites uniquement dues à la chaleur. Les décès se sont élevés hier, à New-York, à 233, dont 111 enfants en bas âge.

Les cas d'insolation et de prostration ont été très nombreux hier et ont encore augmenté ce matin. Beaucoup de chevaux tombent morts dans les rues et la voirie ne pouvant suffire à les enlever, les compagnies de tramways sont forcées de procéder à cette besogne.

Les hôpitaux et les ambulances sont débordés. A Chicago, la Morgue regorge de cadavres. CONDAMNATION D'UN ASSASSIN. Gosswarden, 30 juillet. La cour d'assises a condamné à la peine de la pendaison le garde champêtre Gulyas, reconnu coupable d'avoir assassiné le garde champêtre Nyegro, la femme de celui-ci, sa belle-sœur, ainsi que trois enfants.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT COMMUNICATIONS DIVERSES. Tutélaire scolaire du 5<sup>e</sup> arrondissement. — M. Bourdin, conseiller municipal du 5<sup>e</sup> arrondissement, adresse la lettre suivante au président de la Société tutélaire: « Je prie le président de la Société tutélaire scolaire du 5<sup>e</sup> arrondissement de ne pas me compter au nombre des adhérents.

« Je ne veux à aucun titre faire partie de la dite Société pour des raisons qui me sont personnelles. « Veuillez, Monsieur le président, agréer mes salutations. » Bourdin, conseiller.

La Française de Lyon. — Dimanche 31 juillet, concours vélocipédique de la Société de réunion au collège, à six heures du matin, pour se rendre place des Maisons-Neuves (Villeurbanne) d'où le départ aura lieu à sept heures précises pour Patignan; et retour place des Maisons-Neuves.

TRIBUNE OUVRIÈRE. Conseil local lyonnais (Fédération des syndicats). — Le bureau du conseil local lyonnais et les dix membres faisant partie des diverses commissions, sont priés de se réunir le lundi prochain, à 8 heures 1/2 précises, salle Marcelin, avenue de Saxe, 105. Extrême urgence.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — Tous les adhérents à la chambre syndicale sont invités à la réunion mensuelle, qui aura lieu lundi 1<sup>er</sup> août, à 8 heures du soir, au siège, rue Duguesclin, 272.

LES PAQUEBOTS D'AUTRALIE. Marseille, 30 juillet. Le paquebot français « Polynésien », courrier d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, est arrivé dans la soirée, ayant à bord 199 passagers, parmi lesquels 20 militaires de l'infanterie et de l'ar-

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Théâtre-Bellecour (salle Indienne). — A 8 heures et 10 heures, le « Théâtre du Chat-Noir ». Concerts-Bellecour. — Ce soir dimanche, 31 juillet, à 8 heures 1/2, grand festival concert. Première partie. — Marche des soldats. Faust. — Hymne à Sainte-Cécile. — Mireille, romance du troisième acte, par M. Sampaol. — Roméo et Juliette, grande fantasia.

Deuxième partie. — Mireille, ouverture. — Mireille, air du Père, par M<sup>lle</sup> Lospinasse. — Faust, premier tableau. Faust M. Sampaol, M<sup>lle</sup> phisto, M. Besson. — Faust, final du ballet. Orchestre de la ville (60 exécutants) sous la direction de A. Lospinasse. Prix d'entrée: 1 fr. Demain, grand concert. Prix d'entrée: 50 cent.

Concerts Avallio, café Daumalat, place des Célestins. — Polka, Tullam. — Marche, Avallio. — Défilé, valse, Strauss. — Le Juit-Ernat, Apollini. — Mandolinata, Paladine. — Tannhäuser, fantasia Wagner. — Espérance, valse, Waldteufel. — Mi-gnonne, gavotte, Hermann. — La Juive, fantasia, Halévy. — Valse, Durand. — Loin du Bal, Gillet. — Pizzicati, Taubert. — Galop, Offenbach.

Concert des Ambassadeurs (brasserie Ruck, Bellecour). — Tous les soirs à huit heures, concert-spectacle. Concert de l'Horloge, 143, cours Lafayette. — Concert tous les soirs.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompu). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle. Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

Brasserie Française, rue des Ecoles, 10. — Tous les soirs, théâtre Guignol. Moutagnes-Rousses, cours du Midi. — Grande attraction. Ouvert tous les jours aux amateurs avides d'émotions.

Théâtre Continental, cours du Midi. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle, magie, ombres chinoises, féeries, etc. AU CAPRICE. 37-39, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 37-39 et 19, Rue Dubois, LYON.

Les grands magasins AU CAPRICE s'imposent un nouveau sacrifice dont le public s'empresera de bénéficier. Tous ce qui reste en rayon de ces immenses assortiments pour la saison d'été sont aujourd'hui et demain vendus à n'importe quel prix pour faire place aux articles d'automne.

SOIERIES ET LAINAGES. 6.000 mètres Taffs écossais haute nouveauté, vendus partout 6 fr., Au Caprice... 9.75. 10.000 mètres taffetas noir, qualité extra, 1.75. 6.000 mètres Surah écossais, haute nouveauté... 2.75. 15.000 mètres Lainage pure laine, grande largeur... 1.25.

CONFECTIONS POUR DAMES. Jupons alpage noir et couleurs, à 5.50. Matières avec jupon garni d'un haut volant pareil d'Alsace, 1. suances... 5.90. Grand choix de Manteaux de voyage et Pare pousière à des prix défiant toute concurrence.

COMPTOIR DE LINGERIE. Chemises shirting, piastron brodés à la main... 2.95. Chemises batiste couleur grand teint, garniture dentelle... 3.25. Grand choix de Chemises peignoir pour dames.

Tabliers shirting festonnés à la main, grande largeur, pour femme de chambre... 2.45. MODES ET FOURNITURES. Tous les modèles sont vendus avec une perte de 70 0/0.

50% meilleur marché que partout ailleurs. PRIX FINE AU CAPRICE PRIX FINE. THE DES MANDARINS. Société anonyme des Grands Magasins de Nouveautés AUX.

Deux Passages. Capital 2.000.000 francs. CHOIX CONSIDÉRABLE. ARTICLES DERNIER GENRE. TOILETTES DE VOYAGE. VILLES D'EAUX et BAINS DE MER.

Robes, Costumes, Manteaux, Parapousière, Blouses russes, Chemisettes, Colifichets, Ombrelles, Éventails, Ganterie et tous les objets confectionnés pour Dames, Fillettes et Garçonnets.

Les nouvelles séries de Lingerie pour dames, hommes et enfants, que nous avons fait vendre depuis l'inauguration de la nouvelle Société, continuent à avoir un très grand succès. Nos comptoirs de Parfumerie et Mercerie renferment des assortiments complets en articles de premières marques vendus à très bas prix.

MISE EN VENTE AVEC BAISSE DE PRIX de tous les articles provenant de l'inventaire de l'ancienne Société. AVIS AUX DIABÉTIQUES. Produits au Gluten de la Maison J. SAMBET, 12, place de la Miséricorde, Lyon.

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés). Eau dentifrice Duplessis, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr.

Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix à la boîte, 2 et 3 fr. Miel prophylactique Duchesne au tanin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr. CONSULTATIONS de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Duchesne, chirurgien-dentiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon.

# VENTE PUBLIQUE A L'AMABLE

Sans Frais pour l'Acheteur, à partir du Lundi 1<sup>er</sup> août, dans les locaux des Grands Magasins de Nouveautés situés place des Terreaux, Angle des rues St-Pierre et Constantine.

# A LA VILLE DE LYON

478,000 fr. de Tissus, Toiles, Tapis, Bonneterie, Lingerie, etc., provenant de la FAILLITE des Magasins A LA CHAUSSÉE-D'ANTIN (31, rue de la Chaussée-d'Antin et 71, rue de Provence, PARIS), ainsi que des articles invendus restant du stock de la Ville de Lyon

Ordre formel a été donné au Liquidateur de vendre coûte que coûte, mais de vendre vite; c'est assez dire qu'il y aura du bon marché. — Nous donnons ci-dessous quelques exemples pris dans les 200 premiers lots par lesquels on commence.

<b>90 PIÈCES TOILE LESSIVÉE</b> Fil bonne qualité pour draps de lit, abandonnés à un prix dérisoire, le mètre... <b>45</b>	<b>Draps</b> de lit, toile coton écarlate, pour une personne, soldés, le drap... <b>2 45</b>	<b>Rideaux</b> Guipure française blanche on crin, soldés le mètre... <b>1 50</b>	<b>L'inventaire accuse 152,000 MÈTRES</b> Lainages nouveautés pour robes, beiges, armures, sergés, velles, etc., qui seront soldés suivant valeur 1,95, 1,25, 0,95, 0,75, mais toujours en moyenne avec <b>70 o/o DE RABAIS</b>	<b>Gilets</b> flanelle pure laine irrétractable pour hommes, au lieu de 3 fr. 50... <b>1 45</b>	<b>Carpattes</b> algériennes, jolies dessinées, 2 <sup>m</sup> 50 + 1 <sup>m</sup> 50 expertises... <b>4 90</b>
<b>Toile</b> jaune, pur chagrin, pour grands draps de lit, larg. 4 m., val. 1,600... <b>75</b>	<b>Draps</b> de lit, toile lessivée fil 3 <sup>m</sup> + 1 <sup>m</sup> 60 au lieu de 6 fr., le drap... <b>2 95</b>	<b>Rideaux</b> Guipure française festonnée valant 65 c., le mètre... <b>30</b>	<b>Un lot</b> Mouchoirs baliste, pur fil, extra fine, ourlés à jours, lettre brodée riche, val. de 2 à 3 fr. expertises... <b>95</b>	<b>Carpattes</b> moquette française, dessins orientaux, 2 <sup>m</sup> + 1 <sup>m</sup> 40 v. 251... <b>9 50</b>	<b>Carpattes</b> moquette française, dessin Henri II, 2 <sup>m</sup> 50 + 2 m. valeur 45 fr... <b>16 90</b>
<b>Toile</b> mi-blanc pur fil, pour tr. gr. draps, largeur 4 m. 10, valeur 1,95... <b>85</b>	<b>Draps</b> de lit, toile mi-blanche, pur fil, 3 m. + 1 <sup>m</sup> 60, val. 8 fr., le drap... <b>3 75</b>	<b>Rideaux</b> encadrés, guipure maille cordonné, bord. fest. h. 2 <sup>m</sup> 50 la p... <b>1 75</b>	<b>Un lot</b> Cache-corsets Percale et shirting, garnis dent, ou unis... <b>1 25</b>	<b>Carpattes</b> moquette Beauvais, dessin Henri II, 2 <sup>m</sup> 50 + 2 m. valeur 45 fr... <b>16 90</b>	<b>Carpattes</b> moquette Beauvais, dessin Louis XIII, 3 <sup>m</sup> + 2 <sup>m</sup> , val. 55 fr... <b>23 50</b>
<b>Toile</b> coton écarlate, larg. 80 c., pour draps et chemises, soldés... <b>35</b>	<b>Draps</b> de lit, toile lessivée, pur fil, 3 m. + 2 m., val. 10 fr., le drap... <b>4 90</b>	<b>Rideaux</b> guipure, dite d'Art, encad. fest. haut 2 <sup>m</sup> 50, valeur 8 fr... <b>2 95</b>	<b>Un lot</b> Cache-corsets Percale et shirting, garnis dent, ou unis... <b>1 25</b>	<b>Chemises</b> blanches, pure toile d'Irlande, devant brodé, au lieu de 12 fr... <b>4 90</b>	<b>Chemises</b> flanelle couleur, pure laine irrétractable, valeur 12 fr... <b>4 90</b>
<b>Serviettes</b> blanches, mail de perdriz, pour toilette, le mètre... <b>45</b>	<b>Services</b> Pansiersse damassés, 12 serviettes, 1 gr. nappe, val. 25 fr... <b>9 90</b>	<b>Un lot</b> Services Pansiersse 6 et 12 couv. ay. coûté de 12 à 25 fr. soldés 5,90 et... <b>3 90</b>	<b>Chemises</b> dames, shirting, garnies riches, broderies au lieu de 6,50... <b>2 95</b>	<b>Tapis</b> de table, point de tapisserie, style Henri II, ayant coûté 15 fr... <b>4 90</b>	<b>Rops</b> et granités Gobelins, impress., riches pour ameublements, valeur 1,50... <b>75</b>
<b>Essuie-Mains</b> toile pur fil encadrés, au lieu de 12 fr. la dz... <b>4 90</b>	<b>DRAPS DE LIT</b> Toile blanche ourlés à jours Longueur 3 m. Largeur 2 m. au lieu de 15 fr. le drap... <b>6 45</b>	<b>Matelas</b> crin d'Algérie recouverts couil rayé, pur fil... <b>7 90</b>	<b>Chemises</b> perles, mod. riches, ayant coûté de 40 à 70 fr., sacrifiées à... <b>6 90</b>	<b>Portières</b> Kelim double face, franges nouées, h. 3 m. au lieu de 10 fr... <b>3 90</b>	

Etude de M<sup>e</sup> T. GUILLERMAIN-FERRIN, avoué à Lyon, rue Dubois, 40, successeur de M<sup>e</sup> MAUVERNAIS.

**VENTE PAR LICITATION**  
En deux lots.  
Avec admission d'étrangers.  
En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon.

**MAISON**  
Sise à Lyon, rue Ney, 88, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers.  
Chaque étage est percé de cinq fenêtres.  
Mise à prix: 40,000 fr.

**MAISON**  
Sise à Lyon, rue Moneys, 24, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers.  
Chaque étage est percé de cinq fenêtres.  
Mise à prix: 30,000 fr.

**ADJUDICATION**  
Au Samedi 27 Août 1892  
A MIDI  
Pour extrait:  
T. GUILLERMAIN-FERRIN, avoué poursuivant, à Lyon, rue Dubois, 40; 2<sup>e</sup> à M<sup>e</sup> CHAINE, avoué coadjuteur, à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 50; et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etude de M<sup>e</sup> PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5

**VENTE**  
Ensuite de liquidation judiciaire  
En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lyon,  
En deux lots séparés

**MAISON**  
Sise à Lyon, rue de la Croix-Rousse, 1  
2<sup>e</sup> LÉVEZ-DE-CHAUSSEE D'UNE  
**MAISON**  
Sise à Lyon, rue du Mail, 41

**ADJUDICATION**  
Au Samedi 13 Août 1892  
A MIDI  
**MISES A PRIX:**  
Premier lot... 10,000 fr.  
Deuxième lot... 1,500 fr.

**A LOUER**  
Joli petit appartement de quatre pièces, rue de Penthévère, 16. Bonnes conditions.

Etudes de M<sup>e</sup> P.-M. DURAND, licencié en droit, avoué à Lyon, rue Mercière, 41, successeur de M<sup>e</sup> A. MILLE, et de M<sup>e</sup> PASSERON, docteur en droit, notaire à l'Arbresle (Rhône).

**VENTE PAR LICITATION**  
En six lots séparés  
**D'IMMEUBLES**

**SITUÉS A L'ARBRESLE**  
Arrondissement de Lyon (Rhône)  
CONSISTANT EN :

**ADJUDICATION AU SAMEDI 6 AOUT 1892, A MIDI**  
Au Palais de Justice de Lyon, place de Roanne  
**MISES A PRIX**  
1<sup>er</sup> Lot... 33,000 fr.  
2<sup>e</sup> Lot... 3,000 fr.  
3<sup>e</sup> Lot... 3,000 fr.  
4<sup>e</sup> Lot... 70,000 fr.  
5<sup>e</sup> Lot... 3,000 fr.  
6<sup>e</sup> Lot... 2,000 fr.

**TERRE DE LA BOUE**  
à Remilly, arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), château, vastes dép., parc, 9 domaines avec châteaux, grands étangs, bois de chasse, pêche, superficie 800 hectares env., dont 391 hect. bois (chêne, hêtre). Rev. 30,000 fr. env. M. à pr., 800,000 fr. Adj. s. ench. ch. des not. de Paris, le 9 août 1892, à M<sup>e</sup> AUBRON, not. à Paris, 146, r. de Rivoli.

**PAPIERS PEINTS**  
Immenses assortiments nouveaux  
**E. MEYSONNIER,**  
77, avenue de Saxe (Brotteaux)  
Envoi d'échantillons. Prix réduits.

**A LOUER**  
de suite  
**PETITE MAISON**  
Indépendante, bien meublée, ville et campagne, à Saint-Just, à 5 minutes de la ficelle, composée de quatre petites pièces et cave, jardin entièrement clos de murs, arbres fruitiers, vignes, en treilles, tonnelles, jet d'eau, eau de la compagnie, etc. S'adresser à M<sup>e</sup> W. VERNAT, 3, rue du Viel-Renversé, Lyon-St-Georges.

**PAPIERS PEINTS**  
13, rue Puits-Gaillet, 13 (entresol)  
**P. LAVOPIERRE**  
Succ. d'Alexandre MILLET

**PAPIERS PEINTS**  
Maison fondée en 1806  
ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ  
Envoi franco d'échantillon.  
**SOLUTION JACQUEMAIRE**  
CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANEMIE, PUITSIE MALADIES DES OS, SURMENAGE, etc. et généralement tous états qui demandent un reconstructif.  
au Bi-Phosphate de Chaux gazeux  
Préparation perfectionnée — la plus assimilable — la seule inaltérable  
Dose: 2 à 3 fois par jour — 2 à 3 g.  
Exiger le Bouchon métallique en porcelaine et le Plomb de garantie.  
Dans toutes les bonnes pharmacies — BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE  
Pharmacie JACQUEMAIRE & FÉLIX, 4, VILLEFRANCHE (Rhône).

**D'UCHARME**  
LYON, 3, cours de la Liberté, 3  
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Electricité. — Traite par correspondance. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

**ON OFFRE**  
Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime.  
**Écrire à M. BARBIER**  
Boulevard des Brotteaux, 20, LYON

**AGENCE FOURNIER**  
14, RUE CONFORT, LYON  
SUCCURSALE DE LA COTE-D'OR DIJON  
63, rue de la Liberté, 63  
SUCCURSALE DE LA DROME VALENCE  
71, rue Saint-Félix, 71

**AGENCE FOURNIER**  
14, RUE CONFORT, LYON  
SUCCURSALE DE LA COTE-D'OR DIJON  
63, rue de la Liberté, 63  
SUCCURSALE DE LA DROME VALENCE  
71, rue Saint-Félix, 71  
AFFICHAGE DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE  
NOMBREUX EMPLOIEMENTS RÉSERVÉS DANS CES DEUX VILLES  
DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. — MISE SOUS BANDES  
CONFECTION D'ADRESSES ET EXPÉDITIONS  
IMPRESSIONS D'AFFICHES, CIRCULAIRES, LETTRES DE BÉCÉS, PROSPECTUS, etc., etc.  
Publicité générale et sous toutes ses formes  
PRIX MODÉRÉS DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

**VIENT DE PARAITRE**

# L'EXPOSITION DE LYON

PAR UN DES INTÉRESSÉS

EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux  
Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

**BOURSE DE LYON**  
Du 30 Juillet 1892

FONDS D'ÉTAT	
3 1/2 Français...	98 32
4 1/2 Français...	98 20
5 1/2 Français...	98 10
6 1/2 Français...	98 00
7 1/2 Français...	97 90
8 1/2 Français...	97 80
9 1/2 Français...	97 70
10 1/2 Français...	97 60
11 1/2 Français...	97 50
12 1/2 Français...	97 40
13 1/2 Français...	97 30
14 1/2 Français...	97 20
15 1/2 Français...	97 10
16 1/2 Français...	97 00
17 1/2 Français...	96 90
18 1/2 Français...	96 80
19 1/2 Français...	96 70
20 1/2 Français...	96 60
21 1/2 Français...	96 50
22 1/2 Français...	96 40
23 1/2 Français...	96 30
24 1/2 Français...	96 20
25 1/2 Français...	96 10
26 1/2 Français...	96 00
27 1/2 Français...	95 90
28 1/2 Français...	95 80
29 1/2 Français...	95 70
30 1/2 Français...	95 60
31 1/2 Français...	95 50
32 1/2 Français...	95 40
33 1/2 Français...	95 30
34 1/2 Français...	95 20
35 1/2 Français...	95 10
36 1/2 Français...	95 00
37 1/2 Français...	94 90
38 1/2 Français...	94 80
39 1/2 Français...	94 70
40 1/2 Français...	94 60
41 1/2 Français...	94 50
42 1/2 Français...	94 40
43 1/2 Français...	94 30
44 1/2 Français...	94 20
45 1/2 Français...	94 10
46 1/2 Français...	94 00
47 1/2 Français...	93 90
48 1/2 Français...	93 80
49 1/2 Français...	93 70
50 1/2 Français...	93 60
51 1/2 Français...	93 50
52 1/2 Français...	93 40
53 1/2 Français...	93 30
54 1/2 Français...	93 20
55 1/2 Français...	93 10
56 1/2 Français...	93 00
57 1/2 Français...	92 90
58 1/2 Français...	92 80
59 1/2 Français...	92 70
60 1/2 Français...	92 60
61 1/2 Français...	92 50
62 1/2 Français...	92 40
63 1/2 Français...	92 30
64 1/2 Français...	92 20
65 1/2 Français...	92 10
66 1/2 Français...	92 00
67 1/2 Français...	91 90
68 1/2 Français...	91 80
69 1/2 Français...	91 70
70 1/2 Français...	91 60
71 1/2 Français...	91 50
72 1/2 Français...	91 40
73 1/2 Français...	91 30
74 1/2 Français...	91 20
75 1/2 Français...	91 10
76 1/2 Français...	91 00
77 1/2 Français...	90 90
78 1/2 Français...	90 80
79 1/2 Français...	90 70
80 1/2 Français...	90 60
81 1/2 Français...	90 50
82 1/2 Français...	90 40
83 1/2 Français...	90 30
84 1/2 Français...	90 20
85 1/2 Français...	90 10
86 1/2 Français...	90 00
87 1/2 Français...	89 90
88 1/2 Français...	89 80
89 1/2 Français...	89 70
90 1/2 Français...	89 60
91 1/2 Français...	89 50
92 1/2 Français...	89 40
93 1/2 Français...	89 30
94 1/2 Français...	89 20
95 1/2 Français...	89 10
96 1/2 Français...	89 00
97 1/2 Français...	88 90
98 1/2 Français...	88 80
99 1/2 Français...	88 70
100 1/2 Français...	88 60

**BOURSE DE PARIS**  
Du 30 Juillet 1892

DEPENSE GOUVERNEMENTALE	
AN	COURS DE CLOTURE
COMPTE	HER
HER	AUGOURD.
HAUSSE	BAISSE
3 0/0...	98 30
3 0/0 nouveau...	98 30
3 0/0 amort. ex...	98 70
4 1/2 1883...	106 20

**COURS DES VALEURS EN BANQUE**  
Du 30 Juillet 1892

ACTIONS	
Trifail...	385
Alpin...	142 50
Tharsis...	46 25
Lanta...	56 10
Huta-Bankowa...	930
Ch. Croix-Paquet...	510
G. I. et ch. d. f.	...
OBLIGATIONS	
N.-H. Hongrois...	...
Furstenberg...	...
Pottendorf...	...
Lots Turcs...	...
Eaux-Ecl. 4 0/0...	...

**APRÈS BOURSE**  
Du 30 Juillet

3 0/0 français...	98 37
4 1/2...	98 20
5 1/2...	98 10
6 1/2...	98 00
7 1/2...	97 90
8 1/2...	97 80
9 1/2...	97 70
10 1/2...	97 60
11 1/2...	97 50
12 1/2...	97 40
13 1/2...	97 30
14 1/2...	97 20
15 1/2...	97 10
16 1/2...	97 00
17 1/2...	96 90
18 1/2...	96 80
19 1/2...	96 70
20 1/2...	96 60
21 1/2...	96 50
22 1/2...	96 40
23 1/2...	96 30
24 1/2...	96 20
25 1/2...	96 10
26 1/2...	96 00
27 1/2...	95 90
28 1/2...	95 80
29 1/2...	95 70
30 1/2...	95 60
31 1/2...	95 50
32 1/2...	95 40
33 1/2...	95 30
34 1/2...	95 20
35 1/2...	95 10
36 1/2...	95 00
37 1/2...	94 90
38 1/2...	94 80
39 1/2...	94 70
40 1/2...	94 60
41 1/2...	94 50
42 1/2...	94 40
43 1/2...	94 30
44 1/2...	94 20
45 1/2...	94 10
46 1/2...	94 00
47 1/2...	93 90
48 1/2...	93 80
49 1/2...	93 70
50 1/2...	93 60
51 1/2...	93 50
52 1/2...	93 40
53 1/2...	93 30
54 1/2...	93 20
55 1/2...	93 10
56 1/2...	93 00
57 1/2...	92 90
58 1/2...	92 80
59 1/2...	92 70
60 1/2...	92 60
61 1/2...	92 50
62 1/2...	92 40
63 1/2...	92 30
64 1/2...	92 20
65 1/2...	92 10
66 1/2...	92 00
67 1/2...	91 90
68 1/2...	91 80
69 1/2...	91 70
70 1/2...	91 60
71 1/2...	91 50
72 1/2...	91 40
73 1/2...	91 30
74 1/2...	91 20
75 1/2...	91 10
76 1/2...	91 00
77 1/2...	90 90
78 1/2...	90 80
79 1/2...	90 70
80 1/2...	90 60
81 1/2...	90 50
82 1/2...	90 40
83 1/2...	90 30
84 1/2...	90 20
85 1/2...	90 10
86 1/2...	90 00
87 1/2...	89 90
88 1/2...	89 80
89 1/2...	89 70
90 1/2...	89 60
91 1/2...	89 50
92 1/2...	89 40
93 1/2...	89 30
94 1/2...	89 20
95 1/2...	89 10
96 1/2...	89 00
97 1/2...	88 90
98 1/2...	88 80
99 1/2...	88 70
100 1/2...	88 60

**CONDITION DES SOIES D'AUBENAS**  
du 29 Juillet 1892

Organsins...	...
Poids...	...
7 Grèges...	501
Ballots pesés...	...
Dernier numéro placé 148.	...
Total du 1 <sup>er</sup> au 29 : 13110 kilos.	...

**ÉTAT-CIVIL DE LYON**  
DU 29 JUILLET 1892

**INMUNITIONS**  
Premier arrondissement. — Veuve Barro, née Gouffier, 82 ans, rue de l'Arbre-Sec, 27, f. 2 h. — Claude Cognard, dessinateur, 63 ans, rue des Capucins, 20, f. 8 h.

Deuxième arrondissement. — Emmanuel Jaret, rentier, 62 ans, rue Sala, 62, f. 8 h. — Jean Berthouard, camionneur, 55 ans, rue des Remparts d'Ainay, 40, f. 10 h. — Françoise Sallard, 3 ans, à la Charité, f. 4 h. — Louise Charbonnier, 15 ans, à la Charité, f. 6 h. m. — Françoise Marchal, 3 ans, à la Charité, f. 7 h. — Epouse Lefort, née Chevalier, s. p., 56 ans, à l'Hôtel-Dieu, f. 6 h. s. — Marie Mantel, s. p., 17 ans, à l'Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Epouse Franc, née Gétun, s. p., 78 ans, rue François-Dauphin, 5, f. 2 h.

Troisième arrondissement. — Henriette Jeannot, 5 ans, rue Sébastien-Gryph, 11, f. 9 h. — Pierre Arnaud, tailleur de pierres, 29 ans, rue Jangot, 3, f. 6 h. s. — Joseph Picard, sans profession, 30 ans, route de Vienne, 206, f. 5 h. — Veuve Agnes, née Joubert, sans profession, 45 ans, rue de Marseille, 20, f. 3 h. — Louis Morlet, 9 ans, route de Vénissieux, 76, f. 6 h. s. — Claude Gaudy, vouturier, 61 ans, chemin de Gerland, 82, f. 4 h. — Edmond Favier, 18 mois, cours Lafayette, 10, f. 10 h. — Albertine Mouchet, 3 ans, rue Sébastien-Gryph, 152, f. 2 h. — Epouse Martinat, née Gerain, ménagère, 42 ans, rue Paul-Bert, 209, f. 8 h. — Paul Denis, cultivateur, 35 ans, route de Vienne, 206, f. 7 h. — Michel Passerat, sans profession, 71 ans, rue Corne-de-Cerf, 23, f. 7 h.

**V. VERMOREL**  
Constructeur à Villefranche  
352 PREMIERS PRIX  
ET MÉDAILLES  
**PRESSOIRS**  
PERFECTIONNÉS  
Avec Garantie  
**FOULOIRS**  
A Vendange  
**ALAMBICS, CHARUES VIGNERONNES**  
Tarif envoyé franco  
Le Gérant : JOSEPH GEILLON.